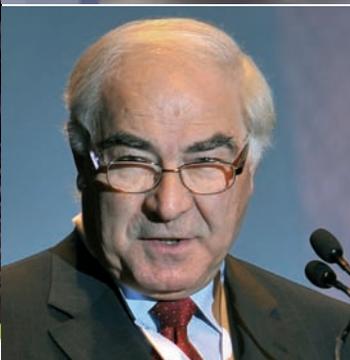


N° 25  
JUILLET 2008

# PASSION ARCHITECTURE



© Archipress - Luc Boregny



## Europe

“Dessiner l’avenir :  
marché et qualité  
de vie” - CAE

## Formation

La mise en situation  
professionnelle

## Infos sociales

- Complémentaire  
santé
- Modernisation du  
marché du travail

39<sup>e</sup> congrès des  
architectes à Toulouse  
20 et 21 novembre 2008

## Cahier Spécial

RÉGION  
Picardie

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

**Unifa**  
L'UNION DES ARCHITECTES

# Édito

## Solidarité, luttes, citoyenneté

L'actualité des luttes que nous menons face à la politique de désengagement croissante de l'État a porté au tout premier plan les valeurs de solidarité.

Dans le domaine de la santé, l'Unsa, considérant que la mutualisation obligatoire est à la fois avantageuse et vertueuse, a participé, dans l'intérêt de l'ensemble de la profession, aux décisions prises par le paritaire (organisation qui rassemble les syndicats de salariés et d'employeurs).

Dans le domaine de la formation des architectes, la publication du carnet-métier et sa promotion auprès des étudiants, des responsables politiques, des professionnels, démontrent notre volonté de solidarité vis-à-vis des jeunes architectes qui devront exercer avec excellence dans le contexte des enjeux du développement durable.

Cette attention portée à nos jeunes confrères nous conduit vers une autre solidarité, citoyenne cette fois, condition de l'émergence d'une société mondialisée durable.

L'objectif de cette solidarité citoyenne n'est pas la préoccupation de certains décideurs politiques ou de la finance favorables aux partenariats publics privés. Un désengagement de l'État dans le domaine de l'aménagement conduirait à leur tour les collectivités à l'endettement, à la perte de leur pouvoir politique, et cela au détriment de l'intérêt général.

La solidarité envers les générations futures passera essentiellement par une approche en coût global et la mise en place de nouvelles démarches de projets entre acteurs. Face à la privatisation croissante des espaces, nous proposerons donc une politique à destination de tous les usagers de la ville.

Si la solidarité n'a pas d'échelle, elle est bien un principe sur lequel nous fondons clairement nos actions.

**Michel Rouleau,**  
Président de l'Unsa



**Couverture**  
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS  
1 : Zac de Bercy (1986-1996)  
(SCAU Macary Architecte)  
© Archipress - Luc Boegly  
2 : Ecole Supérieure  
d'ingénieurs ESIEE,  
Amiens (80) (architectes :  
Dubus & Lott) :  
galerie intérieure.  
**De gauche à droite :**  
Riccardo Petrella,  
professeur d'écologie humaine  
à l'Accademia di Architettura  
dell'Università Svizzera-Italiana ;  
Claude Gewerc, président  
du Conseil Régional  
de Picardie ; et Philippe Madec,  
architecte



▶	<b>À l'honneur</b>	4
▶	<b>Actuas</b>	5
▶	<b>Bon sens</b>	6-7
	"Pour une complémentaire lucidité !"	
▶	<b>Europe</b>	8-9
	Conférence du CAE (10 avril 2008 - Bruxelles)	
▶	<b>Infos Ministères</b>	11-13
	"CCAG équitables ou injustes ?"	
▶	<b>Formation</b>	14-15
	Mise en situation professionnelle	
▶	<b>Vie syndicale</b>	16-19
	39 <sup>e</sup> congrès des architectes, vie des régions...	
▶	<b>Club Prescrire</b>	21-26
▶	<b>Collectivité locale</b>	30
	Claude Gewerc, président de région Picardie	
▶	<b>Cahier spécial région Picardie</b>	31-34
▶	<b>Infos techniques</b>	35
	La fibre optique	
▶	<b>L'architecture au quotidien</b>	36-37
	La SCAU	
▶	<b>Environnement</b>	38-41
▶	<b>Infos sociales</b>	42-43
	- La complémentaire santé obligatoire	
	- La modernisation du marché du travail	
▶	<b>Infos juridiques</b>	44-45
▶	<b>Archi-culture</b>	46

# PASSION ARCHITECTURE

10 rue Bertin Poirée 75001 Paris - Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 - Fax : +33 (1) 45 44 93 68 - E-mail : [contact@unsa.com](mailto:contact@unsa.com) - **Directeur de publication** : Michel Rouleau - **Rédactrice en chef** : Isabelle Chinarde-Cantineau - **Chargés de rubriques** :  
**À l'honneur et actuas** : Isabelle Chinarde-Cantineau et Éditions PC - **Bon sens** : Gilbert Ramus - **Europe et International** : Didier Prost, Ewa Struzynska - **Formation** : Patrice Bailly, Laurence Guibert, Michel Rouleau, Didier Prost - **Vie syndicale** :  
Jean-Marie Hennin - **Club Prescrire** : Michel Hordé - **Collectivité locale et cahier spécial "l'architecture nous fait la vie(!!) meilleure"** : Gilles Garby, Éditions PC - **Infos juridiques** : Antoine Daudré-Vignier, Philippe Klein, Gilbert Ramus  
et Patrick Julien - **Infos dialogue social** : Alain Masson et Patrick Julien - **Recherche et développement durable** : François Pèlerin (économie globale), Dominique Riquier-Sauvage (urbanisme durable), Gérard Sénior (infos techniques) - **Centre  
de ressources et pôle de compétitivité** : Isabelle Dumas-Barnoud, Michel Jarleton - **Expression libre** : Isabelle Chinarde-Cantineau - **Communication** : Isabelle Chinarde-Cantineau, Emmanuel Petit, Ewa Struzynska - **Archi-culture** :  
Isabelle Chinarde-Cantineau, Ewa Struzynska et Éditions PC - **Illustrateur** : Nicolas Depoutot

Abonnement (4 numéros par an) - 12 € TTC, tél. / fax Unsa (contact : Eugénie Veille 01 45 44 82 45)

Conception et réalisation : **ÉDITIONS PC** - Philippe Chauveau, Sophie Chauvin - Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 - "Passion Architecture" est une publication de l'organisation 

Régie commerciale : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) - La direction se réserve le droit de refuser toute publicité - ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Barnéoud

JEAN NOUVEL, LAURÉAT DU PRITZKER 2008



14 ans après Christian de Portzamparc, **Jean Nouvel** est le deuxième architecte français à obtenir le "Nobel de l'architecture". Le concepteur du musée parisien du Quai Branly et du futur Louvre d'Abu Dhabi a été récompensé pour ses "nouvelles approches des défis architecturaux habituels" lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 2 juin à Washington.

© Gaston Bergeret

UNE RETRAITE TRÈS MÉRITÉE POUR STÉPHANE BERBÉRIAN

Syndicaliste estimé et membre actif du Syndicat du Rhône depuis 1978, **Stéphane Berbérian**, sur la brèche depuis 20 ans, met un terme à ses mandats. Notamment membre du Conseil National de l'Unfsa de 1983 à 1995, représentant patronal de la Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective depuis 1990, et à la présidence de l'Association pour la Gestion du Paritarisme depuis 4 ans, il aura participé à 25 congrès nationaux de l'Unfsa.

DIDIER RIDORET DEVIENT LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FFB



**Didier Ridoret** a été élu président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) au cours de son Conseil d'administration du vendredi 14 mars 2008 et a pris ses fonctions le 13 juin dernier. Le successeur de Christian Baffy (président depuis 2002) a fait campagne sur le thème de la reconquête des marges et a assuré qu'il y consacrerait toute son énergie.

GILBERT RAMUS, ARCHITECTE, REPRÉSENTANT L'UNSA, A ÉTÉ ÉLU PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DE LA CONCURRENCE "PUBLIC-PRIVÉ" (OCP)



**Gilbert Ramus** succède à Philippe François, géomètre-expert, appelé aux fonctions d'adjoint au maire de Montauban, chargé de l'urbanisme. L'OCP a pour vocation de veiller à ce que la concurrence entre services publics et prestataires privés soit loyale lorsqu'ils sont en compétition sur des commandes publiques. Elle regroupe 10 organisations professionnelles : CEAfi, CICF, CNIEFEB, FFP, SYGAM, Syntec-Ingénierie, UNAPOC, UNGE, Unfsa, UNTEC.

LÉGIONS D'HONNEUR



Architecte urbaniste de métier (sa pratique professionnelle s'étend de l'aménagement du territoire au design de mobilier), professeur et directeur de recherche, écrivain, notre confrère **Philippe Madec**, Prix du Projet Citoyen 2001, a été fait chevalier de la Légion d'Honneur, au titre de l'écologie.

**Jean-François Gabilla**, président de la Fédération des Promoteurs Constructeurs (FPC) a quant à lui été fait Chevalier de la légion d'Honneur par Christine Boutin, ministre du Logement.



LAURÉATS 2008 DES NOUVEAUX ALBUMS DES JEUNES ARCHITECTES ET DES PAYSAGISTES



La proclamation des lauréats de la session 2007-2008 des Nouveaux albums des jeunes architectes et des paysagistes a eu lieu à Paris, le 20 mars dernier.

Ont été récompensés dans la catégorie "Architectes" : 3BOX (Jonathan Bruter et Pacôme Bommier ; Pierre Audat ; Cyrille Berger ; Olivier Boucheron ; Vladimir Doray ; Dorell Ghotmeh Tane sarl d'architecture (Dan Dorell, Lina Ghotmeh et Tsuyoshi Tane) ; DROP Architectes (Olivier Charles, Antoine Cordier, Armel Neouze et Jacques Gelez) ; Franklin Azzi Architecture ; Raphaël Gabrion ; H2O architectes (Charlotte Hubert et Jean-Jacques Hubert) ; Marchi\_architectes (Adélaïde Marchi) ; Muoto architectes (Yves Moreau) ; SAM architecture (Stefan Matthys

et Boris Schneider) ; SCAPE (Alessandro Cambi, Ludovica Di Falco, Francesco Marinelli et Paolo Mezzalama) ; Triptyque (Grégory Bousquet, Carolina Bueno, Olivier Raffaelli et Guillaume Sibaud).

Dans la catégorie "Paysagistes" : Atelier du Serpenteire (Valentine Ader et Clotilde Viellard-Buchet) ; Emma Blanc ; Office of Landscape Morphology (Philippe Coignet) ; Xavier Perrot et Bas Smets.

CONCOURS INTERNATIONAL ARTURBAIN.FR 2008

L'association pour l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle, a invité, comme chaque année, des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants du monde entier, relevant des disciplines du cadre de vie, à réfléchir. Le thème choisi pour 2007-2008 était : **"Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine"**. La remise des prix et la présentation des 30 projets sélectionnés ont eu lieu le 10 juin dernier sous le haut patronage de Jean-Louis Borloo.

## URGENCE PPP : AGISSEZ AUPRÈS DE VOS ÉLUS

Malgré la mobilisation des organisations professionnelles de la maîtrise d'œuvre et des entreprises depuis six mois, malgré leurs lettres aux parlementaires et la lettre ouverte publiée dans *Le Monde* du 25 juin, le projet de loi faisant tomber pratiquement toutes les barrières encadrant le recours aux contrats de partenariat a été voté le 26 juin par les députés sans les amendements déposés par les opposants au texte.

Avant le second passage au Sénat et à l'Assemblée Nationale, les architectes peuvent encore convaincre leurs députés et sénateurs des effets désastreux à long terme de ce projet de loi.

Agissez !

## L'UNCFI DEVIENT L'UNION DES MAISONS FRANÇAISES



UNION DES MAISONS FRANÇAISES  
Des constructeurs responsables

L'UNCFI, née dans les années 60, a profité de sa journée professionnelle annuelle pour dévoiler sa nouvelle identité : "l'Union des Maisons Françaises".

## LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES REÇOIT L'ÉNERGIE

Ainsi, le Medad devient le **Meeddat : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire**. C'est l'un des faits marquants du léger remaniement ministériel rendu public le 18 mars dernier.

## LES RENCONTRES DU CNC AU SÉNAT

Le colloque 2008 du Conseil National de la Construction (dont l'Unfsa est membre fondateur avec la FFB, la FNAIM, la FPC et l'UNICEM) aura lieu le **29 septembre** autour de trois thèmes :

- **Développer les territoires et leurs emplois** : les pôles de compétitivité et les clusters, les infrastructures de transport génératrices de développement local. Peut-on créer du développement endogène en France ? Les pôles de compétitivité marchent-ils ? Que faire ? Comment le faire ? Que faudrait-il faire pour aller plus vite, ou plus loin ?
- **Pour quelle qualité de vie ?** Attentes des Français, coûts des différentes formes d'urbanisme, politique urbaine et préservation d'espaces naturels. Quelles formes urbaines souhaite-t-on développer ?
- **Quelles constructions pour demain ?** La France et l'Europe en matière de qualité et d'assurance construction. Le logement social et la qualité. Quels financements ? Comment résoudre les prochains défis qui se posent en matière de foncier, d'isolation thermique et phonique, voire de production d'énergie (bâtiments à énergie positive).

## 17<sup>E</sup> CONGRÈS DU SNAL\*, MARDI 24 JUIN - CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE PARIS

Lors de la première table ronde sur le "système de management environnemental", Dominique Riquier-Sauvage a souligné que toute action d'aménagement a un impact sur l'environnement. Il y a donc lieu de bien analyser, en amont, les atouts mais aussi les risques encourus. Les élus et les aménageurs, après avoir été éclairés par des professionnels compétents sur les enjeux essentiels du site, doivent se fixer des objectifs d'aménagement partagés. Ce temps d'analyse ne doit pas faire oublier que c'est la qualité de vie de l'homme qui doit rester au cœur de la réflexion, à court terme mais aussi vis-à-vis des générations futures.

Michel Roulleau se félicite du regard citoyen du SNAL. Après une prise de conscience du passé, le Grenelle de l'environnement a fait avancer la responsabilité sociale. On assiste à la mise en place de la transversalité nécessaire à la cohérence d'espace de qualité, malgré la pression quantitative et l'urgence des besoins en logements. À l'issue du congrès, Dominique de Lavenère, président du SNAL, recevait la légion d'honneur de Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville.

\*] Syndicat National des professionnels de l'Aménagement et du Lotissement

## CONGRÈS DE LA CICF À BEAUNE

Le congrès annuel de la **Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France** s'est déroulé cette année à Beaune du 3 au 5 avril sur le thème "L'ingénierie de demain au cœur du développement durable". Parmi les temps forts de cette édition : l'après-midi débat du vendredi en présence d'Érik Orsenna.



## LE SY.N.A.A.M.O.B CHANGE DE NOM

Les adhérents, réunis les 29 et 30 mai 2008 à l'occasion du 33<sup>e</sup> congrès du SYNAAMOB en assemblée générale, ont voté en faveur du changement des statuts et de la dénomination de leur organisation qui devient le **SY.N.A.M.O.B (Organisation Professionnelle de l'Architecture et de la Maîtrise d'œuvre en Bâtiment)**.

## 36<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL DE L'UNTEC



Les **économistes** de la construction s'étaient, pour leur part, donné rendez-vous à Nice les 3, 4 et 5 juin pour leur congrès national et le Salon de la Prescription présentant plus de 200 exposants. Une audience attentive a pu apprécier l'intervention de Michel Rocard, invité d'honneur de ce 36<sup>e</sup> congrès. Les économistes de l'UNTEC se sont d'ores et déjà donné rendez-vous à Reims en 2009.

# Pour une complémentaire lucidité !

C'est bien connu, les architectes ont du génie : cultivés et imaginatifs, ils fourmillent d'idées, ils ont le sens de la composition et de l'environnement, ils sont courageux et acceptent d'ailleurs de supporter d'énormes responsabilités, bref, ils sont bourrés de qualités.

Côté défauts, ils n'en manquent pas non plus : mais comme nous ne voulons pas nous aliéner 29 000 confrères et consœurs, nous citerons seulement un défaut facile à corriger, un évident manque de lucidité à diverses occasions.

## Prenons l'exemple de la formation continue

Quelques milliers d'architectes, qui croient que l'auto-formation suffit, protestent contre l'idée que la formation continue puisse être rendue obligatoire (alors que c'est à cause d'eux qu'il faudra le faire).

Pourtant, comment ne voient-ils pas que dans tous les domaines, et principalement chez nos partenaires de la maîtrise d'œuvre, **tous les professionnels ont compris la nécessité de retourner périodiquement "à l'école"**.

C'est un investissement rentable, comme le sait une majorité de cabinets dont les membres vont régulièrement en formation et acceptent d'en payer le prix (oui, ils n'ont pas une mentalité d'assistés !).

L'intérêt de la profession entière est qu'aucun architecte ne soit à la traîne du savoir, car il suffit des défaillances d'un petit nombre pour susciter la défiance des maîtres d'ouvrage.

Beaucoup de mal a déjà été fait, puisque nous avons laissé échapper des pans entiers de notre métier.

## Le manque de lucidité de bon nombre d'architectes dans le processus de création des textes législatifs et réglementaires est désolant

Trop d'architectes refusent de réfléchir au poids des forces économiques qui peuvent avoir un tout autre point de vue que le leur, non seulement en France, mais au sein de l'Union Européenne.

Quand un Président, un Parlement et un Gouvernement sont consensuellement décidés à faire passer une réforme, ce ne sont pas quelques milliers d'architectes (d'ailleurs jamais unanimes) qui les en empêcheront.

Toutefois, tant qu'il s'agit d'un projet de loi, il est possible d'agir pour que les dispositions du texte soient meilleures (ou moins "pires"). **L'Unsa agit ainsi avec succès depuis 37 ans** (voir la note 5 ci-après).

C'est ce que la profession a fait avec beaucoup de pugnacité lorsque l'ordonnance 2004-559 du 17 juin 2004 sur les **contrats de partenariat** (ou PPP) était encore en projet et nous avons obtenu des corrections essentielles du texte<sup>1</sup>. L'Unsa avait même déposé un recours devant le Conseil d'État.

Aujourd'hui, où le Gouvernement entend faire sauter la plus grande partie des contraintes que les opposants à cette procédure avaient réussi à imposer en 2004, **nous devons de nouveau nous battre pour en limiter la portée**. C'est ce que font le Cnoa, l'Unsa et quelques-uns de nos partenaires (voir aussi *Passion Architecture* 23 et 24).

Mais s'imaginer que l'on pourrait obtenir (en 2008 !) l'abrogation de l'ordonnance du 17 juin 2004 alors que le Gouvernement (de même tendance politique qu'en 2004) veut en étendre le champ d'application, montre le manque de lucidité de quelques-uns.

Dans un autre domaine, celui des **CCAG** des marchés publics, les architectes pourraient regretter demain de n'avoir pas soutenu l'Unsa dans les combats qu'elle mène depuis début 2007 contre des projets de textes inacceptables (voir article page 11).

[1] Voir la revue de l'Unsa *Passion Architecture* :  
• PA 9, pages 7, 26 & 27 • PA 10, pages 6 & 7, 34 & 35 • PA 11, pages 8 & 9 • PA 23, page 35 • PA 24, page 17

## La méconnaissance (ou le refus de savoir) de beaucoup d'architectes sur les organisations représentatives des acteurs économiques est tout aussi consternante

Conformément à la Constitution française, les syndicats ont pour vocation de porter collectivement l'expression des citoyens : "**Chaque citoyen peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.**"



De fait, les architectes ont réellement le choix de leur syndicat, et, s'ils n'adhèrent pas aux doctrines défendues par les syndicats existants, ils ont la liberté de créer leur propre syndicat.

C'est précisément parce qu'aucun architecte n'est privé du droit de choisir son "porte-voix" ou de le créer que **les syndicats sont jugés "représentatifs" de l'ensemble des architectes**.

Néanmoins, et malgré cette information faite régulièrement, trop d'architectes (et même quelques conseillers ordinaires) ont encore l'illusion que le législateur

a créé un Ordre pour représenter, servir et défendre les architectes !

Ce n'est pourtant pas la vocation de l'Ordre<sup>2</sup>. De plus, en matière de "représentation", il ne peut légalement que "participer" à la représentation de la "profession" et cela, seulement auprès des "pouvoirs publics" (article 26 de la loi de 1977).

### Cette méconnaissance, par trop d'architectes, des organisations représentatives des acteurs économiques a atteint son paroxysme avec l'aventure de la "complémentaire santé"

(voir "Infos sociales", page 42)

Tout d'abord, les architectes semblent ignorer que les rapports entre employeurs et salariés sont gérés "paritairement" par les syndicats des uns et des autres : Unfsa et Syndicat de l'architecture pour le collège employeurs, CGT, CFDT, CGC, FO et CFTC pour le collège "salariés".

Les architectes doivent savoir que ces discussions paritaires sont parfois très difficiles, parce qu'elles sont souvent menées face à des salariés, dont certains sont des quasi "professionnels syndicaux".

On aura aussi compris que si l'un des syndicats "employeurs" fait cause commune avec les syndicats de salariés, l'autre syndicat "employeurs" est paralysé.

- Les architectes employeurs non syndiqués (insatisfaits de la "complémentaire santé") s'imaginent sans doute qu'ils sauraient mieux négocier les accords collectifs que ne le font l'Unfsa et le SA : **que ne viennent-ils alors grossir les rangs des représentants syndicaux, voire les remplacer** : les syndiqués qui se dévouent bénévolement pour ces tâches souvent ingrates<sup>3</sup> attendent la relève.

Si ces architectes volontaires sont en désaccord avec les doctrines des syndicats existants, ils ont toute liberté de créer un ou plusieurs autres syndicats<sup>4</sup>. Pour sa part, l'Unfsa n'a nullement peur d'une concurrence syndicale : car le pire, pour la profession, est que les architectes n'aient pas tous compris que le rôle des syndicats est de les défendre dans de multiples domaines<sup>5</sup>, et cela dépasse très largement leur rôle dans le paritarisme.

**En conclusion, que les architectes non syndiqués ne viennent pas se lamenter alors qu'ils n'ont jamais fait le moindre geste pour agir au sein des syndicats** dont les membres se "défontent" en essayant de défendre les intérêts de l'ensemble des architectes.

Pire, en les attaquant publiquement auprès des "politiques", des architectes irresponsables contribuent à affaiblir les seules forces structurées capables de les défendre (voir note 5) !

- **Quant aux salariés insatisfaits de la "complémentaire santé" mise en place** et qui en font grief à leurs employeurs, que ceux-ci les renvoient aux syndicats représentant les salariés et qui ont évidemment eu un rôle majeur dans la création du système contesté.

- **Enfin, les architectes syndiqués** qui ont été surpris des conséquences de la mise en place du système ne peuvent que regretter d'avoir été distraits alors que, depuis des années, l'information leur est donnée sur les projets en cours de discussion (pour l'Unfsa, au cours de plusieurs "conseils nationaux").

D'ailleurs, lors du congrès des architectes à Strasbourg en 2006, ce thème de la "complémentaire santé" a fait partie des sujets traités et votés par l'assemblée générale au cours de laquelle ont été exposées les difficultés rencontrées par les représentants de l'Unfsa, notamment parce qu'ils ne disposent jamais de plus d'un quart des voix au sein du "paritaire".

### Conclusion

**Bien évidemment**, à la suite d'analyses objectives et d'observations raisonnées (parce que dépassionnées), **des corrections et améliorations vont être apportées à la "complémentaire santé"**.

**Mais que cette aventure serve de leçon à tous les architectes qui ne sont pas encore syndiqués<sup>6</sup> et qui se contentent de se plaindre quand quelque chose leur tombe sur la tête.**

**Qu'ils investissent les syndicats existants et qu'ils y prennent le pouvoir, ou qu'ils en constituent de nouveaux. Pour créer et construire dans l'intérêt des architectes, pas pour détruire ! ■**

Gilbert Ramus



[6] Un architecte qui ne peut pas participer aux activités syndicales parce qu'il est débordé de travail peut quand même faire quelque chose pour la profession (et donc pour lui), simplement en donnant des moyens au syndicat de son choix par sa cotisation : car si les responsables syndicaux agissent bénévolement, ils ont besoin de quelques collaborateurs permanents et d'une infrastructure logistique minimale. Ce sont les cotisations qui apportent ces moyens indispensables.

[2] Quelques éléments distinctifs d'une instance ordinaire :

- l'Ordre a été créé, non pas pour jouer un rôle corporatiste, mais parce que l'État pouvait se décharger sur une profession de certaines missions quasi "régaliennes" de recensement et de contrôle d'une catégorie d'acteurs importants pour la création du cadre de vie (profession "réglementée") ;
- les missions de l'Ordre ont été fixées par le législateur et non par "ses membres" (c'est-à-dire que les architectes n'ont pas la liberté de changer la fonction de l'Ordre) ;
- le terme d'*assemblée générale ordinaire* est d'ailleurs inapproprié : il s'agit de réunions annuelles d'information ;
- l'Ordre exerce sa mission de service public sous la tutelle du ministre chargée de l'architecture ; le contrôle de l'accomplissement des missions de l'Ordre est assuré par l'État et non par ses membres ; ceci n'interdit nullement aux architectes de demander à l'Ordre de rendre des comptes sur l'usage qu'il fait de leurs cotisations obligatoires ;
- si l'Ordre était d'essence syndicale, la **liberté** constitutionnelle "d'adhérer au syndicat de son choix" serait doublement bafouée : - puisque les architectes n'ont pas la liberté de choisir leur Ordre, - puisque l'inscription à l'Ordre est obligatoire pour les architectes qui veulent exercer les missions réservées à eux seuls.

[3] Négociation sur les contrats de travail ou de professionnalisation, sur les stages, sur l'actualisation de la convention collective, et aussi discussions laborieuses et répétitives sur les valeurs de points, etc.

[4] Rappelons toutefois que pour être reconnus "représentatifs" par le ministère du Travail au niveau social, les syndicats d'architectes isolés doivent acquérir une dimension nationale. C'est évidemment le cas de l'Union nationale des syndicats français d'architectes.

[5] Inventorier toutes les actions de l'Unfsa avantageuses pour les architectes n'est pas l'objet du présent article, mais on rappellera quand même le rôle de l'Unfsa :

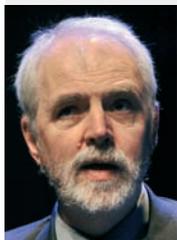
- dans la rédaction des lois de 77 sur l'architecture et de 85 sur la maîtrise d'ouvrage publique (MOP), ainsi que sur les décrets de 1993 et le guide de 1994 ;
- sur les multiples réformes des marchés publics ;
- sur la TVA à 5,5 pour les honoraires d'architecte (habitat existant) ;
- sur les sociétés d'architecture (en 2003 : art. 12 & 13 de la loi de 77) ;
- sur le Grenelle de l'environnement ;
- sur l'HMONP • sur le "carnet-métier" ;
- sur les CCAG • sur les contrats-types de maîtrise d'œuvre ;
- etc.

# Dessiner l'avenir : marché et qualité de vie

Conférence du CAE, 10 avril 2008, Bruxelles



Riccardo Petrella



Jan Olbrycht



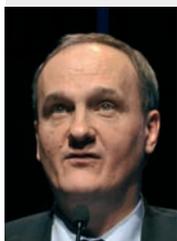
Richard Parker



Gary Lawrence



Odile Quintin



Janez Podobnik

Le 10 avril dernier, s'est déroulée à Bruxelles la première conférence organisée par le CAE. Placée sous le patronage du Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, celle-ci a rassemblé plus de 400 responsables politiques, élus locaux, administrateurs, représentants de l'industrie et professionnels européens. Cette conférence mise en place sous la présidence de Jean-François Susini (voir *Passion Architecture* n° 24 p.10) s'inscrivait dans une volonté de développer une culture partagée, nécessaire à la prise en compte de l'architecture dans le développement durable. Rien n'est acquis à ce sujet, tant les options communautaires sont à ce jour visiblement hésitantes quant au modèle de développement en Europe dans sa tentative d'associer un certain libéralisme, soucieux à la fois de croissance et de cohésion sociale et territoriale.



## L'économie

### Le marché et la qualité de l'environnement bâti

**Richard Parker**, professeur de politique publique, Université de Harvard, États-Unis : "Mesurer le progrès non pas par un système de prix basé sur le marché, mais plutôt par le "coût total", qui tient compte des coûts cachés (externalités) et utilise le cycle de vie des produits pour évaluer le coût. [...]"

## Environnement

**Gary Lawrence**, Director Global Leader for Sustainable Urban Development, Arup, États-Unis : "Concernant les villes durables nous devons décloisonner notre processus de réflexion, mieux identifier les risques et les opportunités ; amener à un changement d'attitude, en nous concentrant sur les avantages compétitifs que les villes durables possèdent."

## Culture

**Odile Quintin**, Directrice Générale, Éducation et Culture, Commission européenne a affirmé que "l'architecture est l'art qui combine le mieux tous les différents aspects du monde contemporain". Une analyse de l'économie de la culture effectuée en 2006 a montré que le secteur culturel européen représente 2,6 % du PIB de l'UE.

**Rob Docter**, Président du Forum européen pour les politiques architecturales (Association EFAP) : "Les architectes en tant qu'intellectuels publics capables de réfléchir à l'ave-

Nous l'avons évoqué dans les pages de *Passion Architecture* n° 23, les politiques de cohésion territoriale et sociale, les chartes d'Aalborg et Leipzig, l'approche intégrée sont admises comme éléments de références servant à définir les orientations opérationnelles des villes et des territoires durables. Mais la politique de la ville et l'architecture restent hors des compétences législatives de l'UE.

**Riccardo Petrella**, professeur d'écologie humaine à l'Accademia di Architettura dell'Università Svizzera-Italiana, interpelle les architectes pour qu'ils "ne trahissent pas leur fonction" et jouent leur rôle dans

l'éradication de la pauvreté générale en plaçant l'être humain au centre de leurs créations.

## Social

### L'architecture et son rôle en vue de garantir la cohésion sociale

Tous ceux qui contribuent à la formulation des politiques urbaines ou en sont affectés doivent participer au processus de prise de décision.

**Jan Olbrycht**, membre du Parlement européen, vice-président de la Commission du Développement régional : "Les architectes doivent nous aider à définir comment l'Europe conçoit son territoire et ses espaces."

nir de la société doivent revendiquer à nouveau la responsabilité du domaine public et utiliser l'architecture comme un instrument politique pour réaffirmer les valeurs sociales. Dans une approche intégrée, les architectes doivent jouer un rôle de chef de file en synthétisant tous les intérêts souvent contradictoires, en organisant une vision cohérente et en participant à des projets locaux de développement durable des territoires."

### Clôture

**Janez Podobnik**, ministre de l'Environnement et de l'aménagement du territoire de Slovénie et Président en exercice du Conseil des Ministres européens, chargés de l'environnement, du développement urbain et de la cohésion territoriale : "Nous devons nous concen-

trer sur la manière de créer un environnement bâti culturellement attrayant, acceptable au plan environnemental, social et économique."

### Épilogue

Alors qu'au sein de la Commission européenne, la direction générale de la concurrence s'apprête à publier en 2008 un livre blanc sur le rôle des villes dans le développement de l'UE et que Jean-Marie Beaupuy, Président de l'Intergroupe Parlementaire Urban Logement du Parlement européen présentera en octobre un texte sur une gouvernance plus intégrée des projets urbains, la ville durable devient cette ligne d'horizon aux critères et aux méthodes d'élaboration mal définis que l'architecte doit contribuer à faire émerger.

Incontestablement, il ressort de cette conférence que les architectes, ces intellectuels publics, garants de l'intérêt public ou général, doivent viser l'excellence éthique et professionnelle, qui, seule leur donnera droit à l'exercice de leur responsabilité lors des choix particulièrement difficiles d'orientation des politiques. À ce prix, les architectes sauront renouveler la confiance de la société civile qui a tant fait défaut durant plusieurs décennies. C'est bien dans ce contexte que les architectes d'Europe devraient concevoir leur pratique d'aujourd'hui. ■

**Didier Prost**,  
Vice-président,  
délégué Unsfa  
au CAE



## Déclaration de Bruxelles des architectes pour l'avenir

### Dessiner l'avenir : "Marché et Qualité de Vie"

Un environnement bâti de grande qualité requiert une grande qualité dans la planification, la conception, la construction et la gestion – allant de pair avec une bonne coopération entre architectes, autres professionnels, élus locaux et citoyens. Une vision à long terme de l'environnement bâti doit reconnaître l'importance des quatre piliers qui constituent le cadre de base du développement durable.

#### Pilier social

- Un véritable défi pour les professionnels dans le secteur de la construction réside dans leur capacité à capter la qualité et la "beauté" et à les traduire en projets réalisés et en valeurs mesurables. Il est nécessaire de mieux comprendre pourquoi le marché ne répond pas complètement au souhait des citoyens de disposer d'un environnement bâti de grande qualité et aborder ces contraintes une à une.
- Une bonne conception est bénéfique pour tous les citoyens. Le rôle de la conception dans la réalisation d'une meilleure équité et d'une plus grande justice doit être exploré par le biais de

projets pilotes et par les meilleures pratiques.

#### Pilier économique

- Les villes de demain ne pourront être considérées comme étant des réussites que si elles répondent aux besoins légitimes et aux souhaits responsables des gens. Il convient d'anticiper les véritables besoins des citoyens et d'imaginer des solutions viables à long terme pour y répondre, les aspects économiques faisant l'objet de décisions sur la base du coût du cycle de vie.
- Les gouvernements doivent réellement, et d'urgence, assumer leurs responsabilités et considérer qu'il n'est pas acceptable de privatiser la politique publique. C'est particulièrement le cas dans les domaines où le marché n'arrive pas à produire de bons résultats. En particulier, il conviendrait de réformer les procédures d'adjudication des marchés publics en faisant de la qualité le principal objectif qui doit primer sur le moins disant.

#### Pilier environnemental et durabilité

- Concevoir pour l'avenir est une vision à long terme. Tous les professionnels

de l'environnement bâti doivent reconnaître que la durabilité est essentielle. Un défi auquel il faut répondre est la nécessité de rénover nos villes, de concevoir des politiques et des techniques à l'échelle du défi qui permettront un avenir durable de nos villes.

- La gouvernance et les processus de prise de décision qui aboutissent à la création de l'environnement bâti doivent adopter une approche intégrée s'inspirant de tous les domaines qui affectent la qualité de vie de tous les citoyens au quotidien.

#### Pilier culturel

- Dans le contexte de la mondialisation de l'environnement, la qualité culturelle et la diversité procurent un dynamisme, une identité, un caractère et un réel attrait aux lieux – qui s'accompagnent également d'avantages économiques, sociaux et environnementaux. Nous devons reconnaître, défendre et promouvoir notre identité européenne. L'architecture possède un pouvoir visionnaire et de synthèse qui peut contribuer à la réalisation de ces objectifs. ■

Pour en savoir plus :  
<http://www.ace-cae.eu>

# Avec les nouveaux Packs gaz en citerne de Butagaz, offrez à vos clients la formule qui leur convient.

Jusqu'au 31/12/2008  
**FRAIS  
DE MISE EN SERVICE  
OFFERTS**

L'énergie est notre avenir, économisons-la. Butagaz - RCS Nanterre 542 095 575 - Crédit photo : Getty Images.



## **Le Pack Confort** : le gaz en citerne + un maximum de services tout compris !

Vos clients ont le choix entre citerne apparente ou enfouie. Ensuite, Butagaz s'occupe de tout ! Son installation « clé en main » et la mise à disposition d'un bouquet de services pour seulement 3,99€/mois : entretien (pièces, main-d'œuvre et déplacement) de leur stockage, livraisons planifiées avec envoi d'un SMS la veille pour les avertir, assistance dépannage de leurs appareils ménagers, service d'assistance juridique, possibilité d'échelonnement des factures de gaz en 3 ou 10 fois, et bien d'autres services à leur faire découvrir.

Pour tout savoir sur les Packs Butagaz :

 **N°Azur 0 810 10 22 22** ou [www.butagaz.fr](http://www.butagaz.fr)

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

## **Le Pack Liberté** : le gaz en citerne au rythme de chacun !

Une fois choisi le type de stockage (apparent ou enfoui), Butagaz s'occupe de sa mise en place « clé en main ». Ensuite ? Pas d'abonnement ! Votre client choisit en toute liberté, parmi les services optionnels, ceux qui répondent le mieux à ses besoins.

# **BUTAGAZ**

# CCAG équitables ou injustes ?

Les lecteurs de *Passion Architecture* savent que depuis plus d'un an, l'Unsa se bat pour que les futurs CCAG<sup>1</sup> soient des documents équilibrés qui ne placent pas systématiquement les prestataires en situation de dépendance et d'incertitude juridique et financière face à des maîtres d'ouvrage publics naturellement prompts à se décharger de tous les risques sur leurs cocontractants privés.

L'Unsa est intervenue auprès de M. François Fillon<sup>2</sup> et de Mme Christine Lagarde avec l'espoir qu'ils comprendraient que les PME, dont ils prétendent favoriser le développement<sup>3</sup>, ont besoin de relations contractuelles équitables avec les personnes publiques.

Nous publions ci-après deux des multiples observations de l'Unsa sur le projet du CCAG PI (prestations intellectuelles) présenté en 2007 par des rédacteurs "hyper consciencieux" et pourtant "inconscients" de l'injustice avec laquelle ils proposent de traiter les prestataires privés<sup>4</sup>.

**Le choix (équité ou injustice) du Premier ministre et de la ministre de l'Économie sera donné dans quelques semaines**, lors de la publication de la deuxième version du projet de CCAG PI.

## Exemple de l'article 9.1 du projet de CCAG-PI

Cet article propose le dispositif suivant :  
"... les prix ... sont réputés tenir compte de toutes les sujétions d'exécution des prestations qui sont normalement prévisibles dans les conditions de temps et de



lieu où elles s'exécutent, que ces sujétions résultent :

- de l'utilisation du domaine public et du fonctionnement des services publics ;
- de phénomènes naturels ;
- de la réalisation simultanée d'autres ouvrages, ou de toute autre cause."

L'association des termes "phénomènes naturels", "réalisation simultanée d'autres ouvrages", "ou toute autre cause" et de "normalement prévisibles" met le candidat à un marché public dans l'incapacité d'évaluer les conséquences des risques qu'il peut être amené à supporter, puisqu'il existe peu d'aléas qui ne soient survenus un jour ou l'autre.

- En ce qui concerne les phénomènes naturels, et selon les lieux, la neige, les inondations, les cyclones ou les tremblements de terre (qui coupent les voies d'accès à un chantier ou détruisent les entrepôts des fournisseurs de matériaux) pourront être jugés "prévisibles".
- En ce qui concerne la réalisation simultanée d'autres ouvrages, il est évident que les travaux ne seront pas exécutés par les maîtres d'œuvre mais par d'autres entreprises ; or, la carence de quelques-unes d'entre elles peut conduire à un

allongement illimité du chantier, ce qui sera extrêmement coûteux pour les maîtres d'œuvre ; quant à la faillite de certaines entreprises, non seulement elle provoque inévitablement une prolongation du chantier mais nécessite d'énormes prestations supplémentaires pour remplacer les entreprises disparues ; or, tous ces aléas sont "prévisibles", mais il est impossible d'en prévoir l'ampleur.

- Il est inutile de commenter le terme "toute autre cause" (!) qui ouvre la porte à tous les dérapages. Néanmoins, les prestataires doivent en tenir compte dans leur prix, même si les rédacteurs du CCAG ont renoncé à en faire la liste exhaustive<sup>5</sup>.

Certes, le CCAG prévoit que si le maître de l'ouvrage le veut bien, il pourra accorder une prolongation du délai d'exécution des prestations en cas de survenance de certains aléas : "Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur..." (article 13.2 du CCAG PI).

**Autrement dit, les pénalités de retard ne seront pas appliquées !!!**

[5] Par exemple, les entreprises doivent-elles prévoir les conséquences des grèves qui peuvent paralyser une région ou un pays ?

[1] Les "cahiers des clauses administratives générales", ou CCAG, sont destinés à fixer les dispositions généralement communes à une catégorie de marchés publics. Il est prévu cinq CCAG : • prestations intellectuelles, • travaux, • fournitures courantes et services, • marchés industriels, • techniques de l'information et de la communication.

[2] L'Unsa est intervenue auprès du Premier ministre avec neuf autres organisations professionnelles réunies au sein de l'Observatoire de la concurrence "public-privé".

[3] Le principal danger des marchés publics pour les PME est le déséquilibre des droits et obligations entre elles et la personne publique !

[4] Non seulement la commission juridique de l'Unsa a formulé toutes ses observations concernant les CCAG PI et travaux (sur le site du ministère des finances attribué à la concertation publique), mais le Président de l'Unsa s'est adressé au Président de la République (qui a transmis notre dossier à Christine Lagarde), au Premier ministre, à la ministre des Finances et à la Directrice de la DAJ.

Mais cette faveur à la discrétion de la personne publique peut s'avérer marginale à côté des **surcoûts considérables qui peuvent résulter d'aléas auxquels les maîtres d'œuvre sont étrangers**, et qui ne sont couvrables par aucune assurance.

**L'iniquité de ces dispositions du projet de CCAG est flagrante, puisque :**

- elles nient les conséquences économiques des aléas qui pourraient être jugés "prévisibles" et se contentent d'admettre que les prestataires pourraient (!) ne pas être pénalisés des retards causés par des tiers alors que ces retards leur imposeront de lourdes charges supplémentaires !!!
- ces dispositions mettent les prestataires à la merci, non pas seulement du bon vouloir d'un maître d'ouvrage, mais aussi de son contrôleur financier, qui peut s'opposer à la "bienveillance" du maître d'ouvrage, précisément à cause des dispositions de l'article 9.1 du CCAG PI ;
- en cas de "résistance" des prestataires, ceux-ci sont à la merci du Tribunal administratif qui serait saisi, et qui rejettera leur demande en s'appuyant sur les termes de l'article 9.1 du CCAG du marché "vous l'avez signé ce marché ; il constitue la loi des parties !".

Or il faut savoir que les entreprises n'ont pas ou ont très peu de marge de négociation, car les maîtres d'ouvrage publics ne corrigent jamais "à la baisse" par les "clauses particulières", les dispositions prévues par les "clauses générales", bien au contraire.

**C'est la raison pour laquelle l'Unsa a demandé au Gouvernement de rédiger des textes généraux irréfutables.**

### **Exemple de l'article 25 du projet de CCAG PI**

Le projet de l'article 25 est inacceptable, pour chacun de ses trois alinéas, parce qu'il fixe un cadre général qui automatise la spoliation des droits légaux de la propriété intellectuelle.

#### **Sur le premier alinéa**

*"Le titulaire cède au pouvoir adjudicateur les droits de représentation, de reproduction, d'adaptation et de traduction sur les résultats protégés par des droits d'auteur."*

**Céder ses droits de représentation**, c'est autoriser le maître d'ouvrage à utiliser les images de l'œuvre pour tout usage, y compris à titre commercial. C'est donc se priver soi-même d'utiliser les images

de son œuvre, ne serait-ce qu'à titre de références, ce qui est inacceptable pour les architectes.

**C'est pourquoi, s'il y a cession, elle ne peut être que partielle : il doit toujours exister au minimum un partage des droits de représentation.** Quelles qu'en soient les conditions, **les droits de représentation ont une valeur** qui doit apparaître distinctement dans le prix du marché.

**Céder ses droits de reproduction**, c'est donner au maître de l'ouvrage le droit de reproduire autant de fois qu'il le veut, l'ouvrage qui a été réalisé sur la base du projet conçu par les concepteurs.

**Le cas peut se présenter, mais il s'agit alors d'une conception pour un "projet-type" en vue d'une réalisation multiple.**

Dans notre domaine, l'objet même d'un tel marché doit alors être précis, avec ses limites, ses localisations, etc ; **il ne peut pas s'agir d'une rémunération forfaitaire** ; elle doit être variable, selon les règles fixées, prenant en compte notamment les assurances nécessaires lors de la réalisation de chacun des ouvrages reproduits.

**Céder ses droits d'adaptation porte atteinte au droit moral de l'architecte** puisqu'il accepte d'emblée que son œuvre puisse être éventuellement "défigurée" par une adaptation inappropriée décidée par le maître de l'ouvrage. La cession de ces droits ne saurait figurer parmi les droits que l'architecte peut être invité à céder.

#### **Sur le deuxième alinéa**

*"La convention de cession des droits annexée au marché est signée par le titulaire lors de la réception de chacun des résultats et, le cas échéant, préalablement au paiement et afférent selon le calendrier contractuel."*

En vertu de ce deuxième alinéa, tel qu'il est rédigé à la suite du premier, **le maître de l'ouvrage peut disposer librement des études et documents fournis par l'architecte au terme de chacun des éléments de sa mission<sup>6</sup>**, c'est-à-dire les utiliser à d'autres fins, les modifier à sa guise, les donner à un tiers pour qu'il développe le projet à la place de l'auteur, etc, etc.

Ceci constitue une violation directe du code de la propriété intellectuelle qui, dans son article L.112-2, stipule que sont aussi protégés **"les plans, croquis et ouvrages**

**plastiques relatifs** à la géographie, à la topographie, à l'architecture ou aux sciences."

#### **Sur le troisième alinéa**

*"Le prix de cession des droits de représentation et de reproduction est inclus dans le montant du marché et ne saurait donner lieu à des paiements en sus."*

S'il est effectivement possible de convenir que la rémunération **globale** d'un concepteur peut comprendre le prix de cession de certains droits patrimoniaux<sup>7</sup>, **il est triplement choquant que le CCAG PI en fasse la règle générale**, car, pour y échapper, il faudra une décision volontaire du maître de l'ouvrage de renoncer à bénéficier de cette cession automatique, ce qui est illusoire !!!

• **Cet alinéa est anti-pédagogique : on "désinforme" les maîtres d'ouvrage** en leur laissant croire qu'il n'y a pas de distinction à faire entre : - le prix des prestations à exécuter - et le prix de cession de droits liés à la propriété intellectuelle.

• **L'alinéa constitue un risque grave par sa rédaction même** : "... inclus dans le montant du marché (rappelons qu'il s'agit d'un "marché de prestations") et ne saurait donner lieu à des paiements en sus". Ce n'était certainement pas l'intention des rédacteurs du projet de CCAG PI, mais nous disons que **les maîtres d'ouvrage en feront une lecture restrictive**, en ce sens qu'ils s'appuieront sur cette rédaction pour refuser d'ajouter au prix des prestations celui de la cession des droits, ce qui est une incitation à la spoliation des droits patrimoniaux de la propriété intellectuelle des créateurs.

• **L'alinéa est incorrect et injuste dans ses conséquences**, lors de la mise en œuvre d'autres dispositions du marché. Pour exemple, il serait **inique** que des pénalités appliquées pour une erreur d'un concepteur dans l'exécution des prestations soient calculées également sur le montant des droits de cession !

#### **Proposition de rédaction de l'article 25**

Dans ses observations sur le CCAG PI, transmises à la DAJ, l'Unsa a proposé la rédaction suivante de l'article 25.

**"Pour les prestations intellectuelles bénéficiant du droit d'auteur, les droits**

[6] Pour exemple, au terme de l'esquisse, de l'APS, de l'APD, du projet, des études d'exécution, etc.

[7] Toutefois une rémunération forfaitaire doit être distincte d'une rémunération variable dans le cas de reproduction d'un modèle.

*moraux attachés à la personne de celui-ci sont perpétuels, inaliénables et imprescriptibles.*

*Seuls les droits patrimoniaux sont cessibles en tout ou partie.*

*Chaque fois que le titulaire cède au pouvoir adjudicateur certains de ses droits patrimoniaux sur les prestations ou résultats du marché, une convention de cession de ces droits doit être annexée au marché.*

*Conformément aux dispositions de l'article L.131-3 du code de la propriété intellectuelle, elle doit énumérer les droits cédés qui devront chacun faire l'objet d'une mention distincte.*

*La convention doit, pour chacun des droits cédés, préciser sa nature, son domaine d'exploitation, son étendue, sa durée et le prix convenu.*

*Le prix des droits cédés doit apparaître distinctement dans la décomposition du prix global du marché."*

### Note d'observation complémentaire

Il est totalement illusoire de tabler sur les corrections que le pouvoir adjudicateur peut apporter aux dispositions du CCAG PI pour rétablir un dispositif plus équitable entre les droits et obligations des cocontractants.

L'expérience prouve, au contraire, que les maîtres d'ouvrage utilisent la liberté de rédiger, préalablement aux mises en concurrence, les clauses particulières des marchés, pour fixer des contraintes complémentaires ou ajouter de nouveaux risques à supporter par les prestataires.

Ceci constitue le principal obstacle rencontré par les PME pour briguer des commandes publiques.

C'est la raison pour laquelle l'Observatoire de la concurrence public-privé (l'Unfsa est membre de l'OCPP<sup>8</sup>) a demandé au Premier ministre que les CCAG fournissent un cadre contractuel équilibré entre les personnes publiques et les prestataires privés, d'autant que les premières jouissent, en amont, de prérogatives de puissance publique et continueront de rédiger librement les clauses particulières. ■

### La Commission juridique de l'Unfsa

[8] L'OCPP réunit 10 organisations professionnelles : CEAFI, CICF, CNIEFEB, FFP, SYGAM, SYNTEC, UNAPOC, UNGE, Unfsa, UNTEC

# PPP ou la responsabilité des élus

## à l'égard de nos enfants

En 30 ans, l'État français s'est lourdement endetté.

L'État propose aux collectivités d'en faire autant, mais de façon masquée grâce aux PPP apparemment classés "hors bilan" mais dont les conséquences dommageables, les coûts et les surcoûts n'en seront pas moins supportés par nos enfants<sup>1</sup>.

Les "effets funestes"<sup>2</sup> des contrats de partenariat sont de plusieurs natures.

### C'est d'abord la perte du pouvoir politique sur la conception de ses propres bâtiments !

Avec une double conséquence :

- les collectivités seront condamnées à assurer les services publics dans des bâtiments qu'elles n'auront pas conçus avec leurs architectes ;
- alors que les bâtiments publics portent des valeurs sociales et culturelles et participent largement à façonner nos villes, les élus locaux, avec la procédure du PPP, renoncent à en être les acteurs.

### Ce sont ensuite les surcoûts qu'entraînent les PPP.

Les contrats de partenariat entraînent inéluctablement des surcoûts :

- parce que la procédure de dévolution impose aux concurrents des investissements considérables qu'ils ne manqueront pas de répercuter sur les contrats conclus ;
- parce que la complexité et la très longue durée de ces contrats limitent la concurrence entre quelques grands groupes qui n'ont aucune raison de se nuire ;
- parce que les financiers feront payer très cher les risques pris par les titulaires des contrats, ne serait-ce que pour parer à l'incertitude des situations, à très long terme, de chacun des acteurs ;
- parce que toutes les actions de transformation que la collectivité devra entre-

prendre au fil des années pour que son équipement demeure actuel et performant, seront sans doute très chèrement facturées par le titulaire du contrat.

**Pour contrer les critiques** qui viennent d'être exposées succinctement, **les promoteurs des PPP injurient les élus locaux et leurs maîtres d'œuvre, en les accusant d'être incapables de penser coût global, développement durable, compétitivité écologique, etc.**

**Il appartient donc aux élus :** • de relever cet affront en s'engageant dans des opérations vertueuses (coût global, etc), • de refuser de s'en remettre aux grands groupes technico-financiers dont le légitime objectif est de satisfaire l'intérêt de leurs actionnaires plutôt que l'intérêt général. ■

[1] C'est pour limiter tous ces risques que l'Unfsa s'est battue en 2003 et 2004, et se bat de nouveau depuis l'automne 2007.

[2] Toutefois, dans quelques domaines limités, il n'est pas interdit de penser que les avantages espérés des contrats de partenariat dépasseront leurs conséquences dommageables.

# La mise en situation professionnelle

prévue dans le cadre de la formation à l'habilitation de l'Architecte Diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

La loi du 3 janvier 1977 modifiée (notamment par l'ordonnance 2005-1044 du 26 août 2005) a créé l'habilitation de l'Architecte Diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) pour les diplômés ayant choisi d'exercer la maîtrise d'œuvre.

Cette HMONP comporte des enseignements professionnalisants et une mise en situation professionnelle dans une structure d'architecture, qui justifie la conclusion d'une convention tripartite.

L'Unifa publie ci-contre la dernière version de cette convention tripartite entre l'Architecte Diplômé d'État, l'agence d'accueil et son école nationale supérieure d'architecture.

Ce document est un compromis qui a fait l'objet d'une large concertation entre la profession et la DAPA pour améliorer, en les sécurisant juridiquement, les relations entre l'ADE et sa structure d'accueil. Cette convention présente une avancée par rapport aux versions précédentes :

- par son article 3, elle fixe la nature des responsabilités et obligations réciproques entre le professionnel et le pédagogique ;
- par son article 8, elle respecte la liberté des contractants en leur offrant le choix entre un contrat de travail ou une convention de stage. ■



## Convention tripartite entre l'Architecte Diplômé d'État, l'agence d'accueil et l'école nationale supérieure d'architecture d'inscription

**Article 1<sup>er</sup>** : la présente convention est régie par les textes suivants :

- Décret n° 2005-734 du 30 juin 2005 (JO du 1<sup>er</sup> juillet 2005) relatif aux études d'architecture ;
- Ordonnance n° 2005-1044 du 26 août 2005 relative à l'exercice et à l'organisation de la profession d'architecte ;
- Arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'Architecte Diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

ENTRE

• ..... , **la structure d'accueil où s'exerce la maîtrise d'œuvre** représentée par .....  
Adresse .....  
Téléphone .....  
Fax .....  
E-mail .....

• **Mme/M. X, l'Architecte Diplômé d'État (ADE)**, inscrit(e) à l'école .....  
en vue d'obtenir l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.  
Adresse .....  
Téléphone ..... Portable .....  
Fax .....  
E-mail .....

• **Et l'école nationale supérieure d'architecture** .....  
représentée par M ..... , Directeur  
Adresse .....  
Téléphone .....

**Article 2** : La mise en situation professionnelle vise à permettre à l'Architecte Diplômé d'État, Mme/M. X, d'acquérir, d'approfondir et d'actualiser ses connaissances dans les cinq domaines spécifiques du cadre national des formations à l'habilitation, sur la base de l'annexe de son protocole de formation joint à la présente convention.

**Article 3 :** Le suivi de la mise en situation professionnelle de Mme/M. X est placé sous les **responsabilités :**

- **professionnelle de Mme/M. Y, architecte ayant qualité de tuteur, au sein de la structure d'accueil ;**
- **et pédagogique de Mme/M. Z, enseignant(e) ayant qualité de directeur d'études ou représentant du groupe d'enseignants à l'école** .....

**Article 4 : Mme/M. Y s'engage :**

- 1 – à faire partager son expérience et à associer Mme/M. X dans tous les actes professionnels concernant les cinq domaines spécifiques susvisés dans le cadre des tâches que celui-ci réalisera lors de sa mise en situation professionnelle :  
.....
- 2 – à faire un état mensuel avec l'ADE de la réalisation de ces objectifs et à transmettre à la fin de la MSP ses observations au directeur d'études Mme/M. Z.

**Article 5 :** Mme/M. X, ADE, s'engage :

- 1 – à réaliser les tâches qui lui seront confiées en fonction de ses qualifications ;
- 2 – à remplir en parallèle, à l'aide de son tuteur, les exigences de la grille **du cadre national des formations à l'HMONP jointe** en annexe du protocole de formation.

**Article 6 :** La mise en situation professionnelle se déroule de la manière suivante :  
.....  
du ..... au ..... Mme/M. Y s'engageant à permettre Mme/M. X de suivre les enseignements dispensés par l'école selon le planning précisé et accepté dans le protocole joint.

**Article 7 :** En cas de manquement aux engagements des parties, la structure d'accueil ou l'ADE se réservent le droit de mettre fin à la MSP, dans le respect de la législation en vigueur. Dans ce cas, l'organisme d'accueil et l'ADE s'engagent à avertir **le directeur de l'école.**

**Article 8 :** Durant la période de mise en situation professionnelle, l'Architecte Diplômé d'État, Mme/M. X et la structure d'accueil sont liés par un contrat qui est négocié par les deux parties selon les termes de la convention collective en vigueur et doit obligatoirement présenter les caractéristiques suivantes :

Être :

un CDD, si contrat de professionnalisation, à préciser .....

un CDI, si période de professionnalisation, à préciser .....

Être rémunéré par référence au salaire minimum conventionnel de l'accord de branche.

Ou  un contrat de stage

Si le statut de stagiaire est **adopté** par les deux parties, les raisons en sont explicitées ici et les conditions de déroulement sont fixées dans les mêmes détails : .....

**Article 9 :** À l'issue de la période de mise en situation professionnelle, Mme/M. Y est invité(e) à la soutenance du candidat pour éclairer le jury dans les conditions fixées à l'article 17 de l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

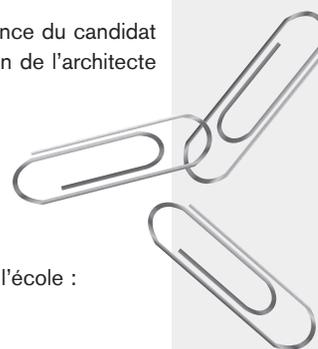
Fait en trois exemplaires, le ..... 200 .....

**Signatures précédées de la mention "lu et approuvé" :**

Signature du représentant légal de la structure d'accueil :

Signature du directeur de l'école :

Signature de l'Architecte Diplômé d'État :



## ANNEXES

**À TITRE D'INFORMATION** (rappels des clauses du contrat) :

- durant la période de mise en situation professionnelle, Mme/M. X est soumis(e) au règlement intérieur de la structure d'accueil (discipline, sécurité, horaires...), est tenu(e) au secret professionnel et d'une manière générale à une obligation de discrétion ;
- durant cette période, Mme/M. X perçoit une rémunération brute de : ..... Euros, pendant la durée de la mise en situation professionnelle. (Information facultative)

## AGENDA : ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

Lors de notre dernière journée des présidents, le 30 mai, Alain Vaconsin, président de l'UNAPL et président d'honneur de l'Unsa nous a rappelé l'importance des élections prud'homales qui auront lieu le 3 décembre 2008.

Pour tout renseignement, contacter Patrick Julien au 01 45 44 83 03 ou sur [unsfa-social@archilink.com](mailto:unsfa-social@archilink.com)



# 39<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES

PALAIS DES CONGRÈS DE TOULOUSE, 20 ET 21 NOVEMBRE 2008

"VOUS AVEZ DIT DÉVELOPPEMENT DURABLE ! LA RÉPONSE DES ARCHITECTES"

TOULOUSE  
20 ET 21 NOVEMBRE 2008



### JEUDI 20 NOVEMBRE 2008

8h30 : Accueil, petit-déjeuner  
9h15 : Assemblée générale : rapport moral et rapport financier  
10h30 - 10h45 : Pause  
10h45 : **Assemblée générale :**

- les actions concentrées ordre et syndicat,
- la stratégie du carnet-métier,
- la complémentaire santé...

13h00 : **Inauguration officielle** - Accueil Presse - Discours de bienvenue - Visite des stands  
13h30 - 15h00 : Déjeuner avec les exposants, partenaires  
15h00 : **Assemblée générale suite :** présentation et vote des motions  
16h45 - 17h15 : Pause  
17h15 : Actions humanitaires : Architectes de l'urgence / Architecture et Développement  
18h00 : Prix du projet Citoyen  
19h00 : Cocktail au Palais des congrès  
20h00 : Départ en bus vers l'Orangerie de Rochemontes  
20h45 : **Soirée de gala** à l'Orangerie de Rochemontes (places limitées)

### VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

8h30 : Accueil, petit-déjeuner  
9h30 - 11h00 : **Table ronde : Développement durable 1<sup>ère</sup> partie**

- L'Europe et le développement durable
- L'État français, objectifs fixés, obligations et incitations.

11h00 - 11h30 : Pause  
11h30 - 13h00 : **Table ronde : Développement durable 2<sup>e</sup> partie :** implication des collectivités locales pour leurs propres opérations et pour soutenir et entraîner les autres acteurs de la construction.  
13h00 - 14h30 : Déjeuner  
14h30 - 16h30 : **Atelier 1 :** Les exigences du développement durable incidence pour la maîtrise d'œuvre : les coûts d'études et de réalisation. Responsable : François Pélegrin  
**Atelier 2 :** Les formations initiale, professionnalisante et continue : les outils du futur. Responsable : Laurence Guibert  
16h30 - 17h00 : Pause  
17h00 - 19h00 : **Atelier 3 :** La réponse de l'architecte dans le processus du développement durable : démarches, méthodes et rassemblement des compétences. **Atelier 4 :** Architecture bioclimatique et énergies renouvelables  
Responsable : Patrice Bailly  
19h00 : Discours de clôture  
20h00 : **Soirée du Club Prescrire**

## PROGRAMME PROVISOIRE

## UN VOYAGE ENRICHISSANT AU QUÉBEC

La délégation de l'Unsa, reçue en mai par la SCHL (Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement), a profité de contacts fructueux durant six jours en vue d'échanges portant sur la séquence professionnalisante, la formation professionnelle continue et obligatoire, les modes d'exercice, les enjeux environnementaux de la construction et de l'aménagement, l'architecture et la construction bois... Un voyage d'étude-formation est en cours de préparation pour favoriser les échanges de savoir-faire entre architecte, entreprises et maîtres d'ouvrage.



▲ De gauche à droite : Frédéric Lothelier (adexia), Gilles Garby, Frédérique Caillat, Didier Prost, Michel Rouleau, Nicole Laberge (Les Maisons Alouette), Isabelle Chinardet-Cantineau, Yves Monnot et Liliana Gualtieri (SCHL). (Photo prise par Maria de Fatima)

À l'Ordre des architectes du Québec, André Bourasa, président, nous confirmait que la formation universitaire d'architecture de cinq ans est complétée par un stage de trois ans (soit 5 600 heures) dans une entreprise d'architecture. L'architecte acquiert la technique par le biais de la formation continue obligatoire.

Notre équivalent est l'association des architectes en pratique privée du Québec qui est actuellement présidée par Alain Fournier.

## L'UNSA 45 SE DOTE D'UNE NEWSLETTER ET D'UN SITE INTERNET !

À l'image de son dynamisme et sous l'impulsion de son président Hamoud Djemai, l'Unsa 45 s'est dotée d'outils de communication en 2008.

Le numéro 1 de sa **newsletter** est paru au mois de janvier, présentant le syndicat, ses activités, les coordonnées utiles et le mode d'adhésion. La deuxième vient de sortir. Avec une parution trimestrielle, cette newsletter est diffusée par mail, à destination des syndiqués (60), mais aussi des architectes non-syndiqués du département, soit 150 personnes environ. Elle rend notamment compte des visites de chantiers, organisées par l'Unsa 45, qui permettent de fédérer les architectes (membres ou non du syndicat) autour de ces événements.



[www.unsa45.com](http://www.unsa45.com)

Quant au **site web**, il s'adresse au public (présentation du syndicat, de sa vocation et de ses membres) et aux syndiqués (par mot de passe). Il constitue un lieu de stockage du savoir, enrichi au fur et à mesure par de nouvelles informations.

## PRODURABLE

L'Unsa a tenu un stand au **salon Pro-durable** en avril dernier à la Défense (Paris) et a fait connaître son intérêt pour le développement durable et sa présence dans trois comités opérationnels du Grenelle de l'environnement. La lecture du numéro 21 de *Passion architecture* dans lequel a été publiée la contribution de l'Unsa a été recommandée. **Yves Monnot**, membre du bureau national et co-président de la commission "Formation", a témoigné de sa pratique professionnelle dans les débats.



## L'AGENCE CANALE3 REÇOIT LA PYRAMIDE D'OR

Nous saluons l'agence Canale3, et notre confrère Yves Monnot, qui vient de remporter la Pyramide d'or décernée par la FPC (Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs) à Saint Malo après avoir passé avec succès l'étape régionale (Pyramide d'argent).

La pyramide de Saint Malo, bien connue des corsaires, flibustiers, et autres pirates de l'architecture a été déclarée, pour cette fois ci du moins, durable ce qui renforce la légitimité de l'équipage gagnant.

Nous pensons, que devant cette fortune, il faudra bien tous un jour et prochainement monter sur le pont et boire 10 coups de canons pour faire honneur au capitaine et à ce brave équipage. Nos premiers objectifs : bouter les PPP anglais hors de nos territoires, maintenir libre les océans de tout naufrageur de l'architecture, jeter à la mer les vieux bouillons de culture, conseiller aux mousses de se syndiquer à l'Unsa, Union Nationale des Flibustiers de l'Architecture, et battre pavillon. Dans ce sens, félicitons notre camarade Yves Monnot à la première escale.



▲ Place Bellevue, les Mureaux (78) : opération de logements pour le compte de SOGEPROM

UA 92

**Année 2008 : les 1 200 ans de Fès**

"Trois villes en une, de la fondation à la ville moderne : Habitat & Structures urbaines"

Accompagnement par l'Agence Urbaine de Sauvegarde de Fès (AUSF) et l'Agence pour la Dédensification et la Réhabilitation de la médina de Fès (ADER)

**Quatre jours autour d'un week-end : du 10 au 13 octobre 2008**

**Contact renseignements**

et pré-inscription : Dorine Mikol

[mikolarchi@wanadoo.fr](mailto:mikolarchi@wanadoo.fr)

ou fax : 01 42 02 34 00



10 AU 13 OCTOBRE 2008

**RENCONTRE "CONSTRUCTION DURABLE" DU 22 MAI 2008 À NANTES**

Parmi les nombreuses manifestations portant sur les enjeux environnementaux de l'aménagement et de la construction, certaines constituent des jalons pour les acteurs de la construction. C'est le cas de la rencontre du 22 mai 2008 qui s'est déroulée à l'École supérieure du bois de Nantes, rencontre proposée par l'État (DRIRE) et le Conseil régional des Pays de la Loire et intitulée : **"Construction durable : comment atteindre nos objectifs de demain ?"**

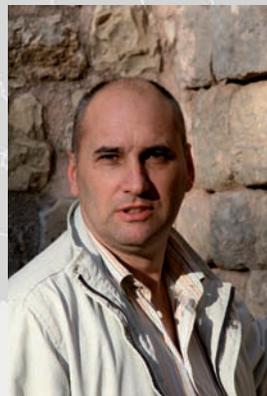


▲ De gauche à droite : Emmanuelle Bouchaud, vice-présidente de la commission "environnement et cadre de vie" du Conseil Régional des Pays de la Loire ; Didier Bernateau, directeur général délégué de la SEM régionale des Pays de la Loire et Bertrand Escolin, Le Moniteur.

Son intérêt résidait non seulement dans le choix des thèmes :

- comment optimiser la ventilation naturelle ;
- enjeux de l'étanchéité à l'air ;
- part de l'usager dans la construction environnementale ;
- quelle démarche pour une réhabilitation des bâtiments ?

Mais aussi dans l'animation des ateliers d'échanges de savoir-faire s'inspirant des ateliers d'"émulation constructive" initiés par **Jean-François Leroy**, architecte et président du Centre régional de Ressources Environnement Aménagement Atlantique Pays de la Loire (CREA), qui a apporté son concours à la SEM régionale organisatrice du colloque.



◀ Jean-François Leroy, architecte et président du Centre régional de Ressources Environnement Aménagement Atlantique Pays de la Loire (CREA)

Les enjeux de la formation professionnelle et du financement de la construction ont été abordés l'après-midi, ce qui fut l'occasion pour l'Unifa de présenter le **"carnet-métier architecte"** comme un outil à la disposition des professionnels et notamment des régions dans le cadre de l'apprentissage de ce métier.

# Architectes et artisans, unis pour une maison individuelle de qualité

Depuis bientôt trois ans, l'Unsa, la CAPEB et la CEQUAMI mettent au point l'association des architectes et artisans pour la réalisation de maisons individuelles dans une démarche de certification. Pourquoi ?

La maison individuelle en France échappe à la création architecturale (tout comme la conception des lotissements).

Soucieux de s'intéresser à l'amélioration qualitative des maisons individuelles, trop souvent délaissées par les architectes, **un protocole d'accord a été signé le 6 octobre 2005 lors du congrès de Paris entre les architectes et les artisans.**

Cette expérimentation développe un référentiel de certification reposant sur :

- l'organisation des acteurs avec un dispositif de groupement momentané d'entreprises conjointes avec un arti-

san mandataire commun. Il est l'interlocuteur privilégié de l'architecte et du maître de l'ouvrage ;

- la performance de l'ouvrage : le processus de conception et réalisation s'appuie sur une démarche qualité partagée, permettant d'atteindre les performances attendues de l'ouvrage ;
- l'engagement de service avec l'implication systématique du maître de l'ouvrage à toutes les étapes du projet.

Aujourd'hui, **depuis le 25 avril 2008, une première région, Rhône-Alpes, a mis en place des équipes d'artisans**

**et d'architectes prêtes à concrétiser ce projet.** D'autres régions, Pays-de-la-Loire, Midi-Pyrénées, Nord, Île-de-France doivent prochainement suivre la même démarche.

D'ores et déjà, se met également en place le référentiel de certification pour l'amélioration des maisons existantes (13 millions de maisons concernées).

Les architectes doivent être les principaux acteurs de ces démarches. ■

**Hervé Chambon,**  
responsable du réseau  
Unsa architectes-artisans

## Mitech : un procédé de rénovation thermique et architectural des maisons individuelles

Le projet Mitech, subventionné par la Fondation Bâtiment Énergie, vise à développer des solutions innovantes sur les plans techniques, financiers et organisationnels pour la rénovation des maisons individuelles construites entre 1945 et 1975.

Ces maisons, représentant environ 3,5 millions de logements, ont été construites avant la mise en place de la première réglementation thermique. Elles constituent le parc le plus dégradé en termes de performance énergétique : on se place dans les classes E et F du DPE. **Pour atteindre un niveau de consommation acceptable, il est alors impératif de travailler en priorité à la réduction des déperditions de l'enveloppe.**

Une rénovation ambitieuse de ces maisons doit viser la classe B ou A en une seule opération car cela correspond à un optimum économique. Si l'on se contentait de réaliser une première phase de travaux d'isolation pour atteindre la classe C, les conditions économiques ne seraient plus jamais remplies pour améliorer encore la performance de l'enveloppe et viser la

classe A. **Mitech se conçoit donc comme une offre de service intégrée permettant en une seule opération d'atteindre immédiatement un niveau de basse consommation sanctionné par le label Effinergie Rénovation.**

Le concept original porté par Mitech consiste en une rénovation réalisée entièrement par l'extérieur qui permet de ne pas toucher au cadre de vie interne des occupants qui resteront sur place lors des travaux. Ainsi, isolation et gaines de ventilation sont positionnées par l'extérieur sur la façade de l'habitation à rénover.

Une opération de rénovation Mitech constitue donc également une opportunité forte pour revaloriser la qualité architecturale des maisons. L'isolation par l'extérieur offre en effet l'opportunité de créer une nouvelle peau sur un bâtiment et de lui redonner

un style contemporain. Dans ce domaine, les possibilités d'enduits ou de bardages sont infinies, permettant aux architectes d'imaginer des textures originales pour ces nouvelles maisons économes.

Mitech se conçoit enfin comme une offre de service globale pour la rénovation des maisons individuelles qui se résumerait en six points :

1. une performance énergétique garantie et une amélioration du confort ;
2. un interlocuteur unique compétent du début de la démarche à la fin du chantier ;
3. un prix forfaitaire et un financement adapté ;
4. un conseil architectural ;
5. un délai garanti et vous restez chez vous pendant les travaux ;
6. une bonne qualité de mise en œuvre à faibles nuisances. ■

# ARCHITECT @WORK France

## Le 1<sup>er</sup> Carré des Innovations pour l'Architecture

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE - PARIS  
de 10h à 20h

JEUDI 6 & VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

- Événement exclusif, présentant les innovations des industriels de la construction
- Concept et agencement inédits en France
- Conférences, débats sur l'Architecture

[WWW.ARCHITECTATWORK.FR](http://WWW.ARCHITECTATWORK.FR)

Téléchargez votre invitation sur le site internet, code : 1200



# Fête des Archi's du Club Prescrire

## Pourquoi un tel succès ?

La 7<sup>e</sup> édition de notre Fête des Archi's, le 19 juin, s'est achevée sur un nouveau succès.

Elle avait cette année élu domicile en lieu et place de la cour d'honneur de l'hôtel de Soubise, sur le site historique des Archives Nationales, en plein cœur du Marais à Paris.

Nul doute que le choix de ce lieu ait participé à cette réussite, mais pas seulement... Depuis sept ans, le Club Prescrire s'attache à proposer une formule conviviale et festive pour cette soirée au cours de laquelle les architectes peuvent converser ensemble sans contrainte, échanger avec les partenaires industriels du bâtiment, se documenter librement.



7<sup>e</sup> édition le 19 juin 2008, Hôtel de Soubise, Paris 3<sup>e</sup>

La formule permet aux convives d'adapter leur venue à leurs impératifs d'emploi du temps : la soirée n'impose pas d'horaires, un buffet dînatoire est servi en continu de 19 heures à minuit.

### Une ambiance "kermesse et barbe à papa" !

Ce choix à la fois audacieux et bon enfant est particulièrement favorable aux échanges. Il permet de créer rapidement des liens entre confrères architectes et les partenaires de la soirée qui sont également les animateurs des stands de la kermesse. Impliqués, dynamiques, créatifs, les partenaires sont de véritables relais d'ambiance.

### Un habile dosage entre professionnalisme et convivialité

Une attention particulière est prêtée aux détails pour que cette fête soit une rencontre conviviale et un événement porteur de relations professionnelles de qualité.

Une communication attrayante et ciblée, une organisation logistique méticuleuse, un suivi rigoureux, le souci d'un accueil souriant et efficace... sont autant de clés d'explication de cette réussite.

### Une nouvelle forme de rencontre professionnelle

À une époque conflictuelle où règnent le stress, les tensions, la Fête des Archi's propose une alternative pour considérer ensemble travail, détente et bonne humeur.

Être professionnel sans se prendre au sérieux, être productif en s'amusant... la Fête des Archi's offre cet espace de liberté pour la plus grande satisfaction de tous.

**Michel Hordé**

Architecte, Président du Club Prescrire



Club Prescrire

L'espace dialogue et rencontre  
Architectes - Industriels

## ►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 20 ans à l'initiative de l'Unifa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀◀

## Contacts

Esther Pinabel  
directrice

Virginie Coussens

chargée de communication

10 rue Bertin Poirée – 75001 Paris

Tél. : 01 40 26 04 04

Fax : 01 40 26 04 05

clubprescrire@clubprescrire.com

**www.clubprescrire.com**



FABRICANT MATÉRIELS : VENTILATION,  
PROTECTION INCENDIE-DÉSENFUMAGE,  
DIFFUSION DE L'AIR, ACOUSTIQUE

Jean Courtois

E-mail : courtois-jean@aldes.com

Port. : 06 82 99 65 25



**BONNA SABLA LA NIVE**  
Gros œuvre Bâtiment

FABRICANT DE PRODUITS PRÉFABRIQUÉS EN  
BÉTON DANS LES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS,  
LE TRAITEMENT ET LA RÉCUPÉRATION  
DES EAUX, LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS  
ET LES RÉSEAUX SECS

Blandine Sarrazin

E-mail : b.sarrazin@bonnasabla.com

Tél. : 05 57 95 00 95

Site Internet : www.lanive.fr



Des technologies pour la vie

PRODUITS DE VIDÉOSURVEILLANCE, INTRUSION,  
CONTRÔLE D'ACCÈS, SONORISATION  
D'ÉVACUATION, SYSTÈMES DE CONFÉRENCE,  
 DÉTECTION INCENDIE, PROTECTION  
DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

Pascal Bouvignies

E-mail : fr.securitysystems@bosch.com

Tél. : 0825 12 8000

Site Internet : www.boschsecurity.fr



LA CULTURE DE LA MATIÈRE

FABRICANT DE GRÈS CÉRAME REVÊTEMENTS

DE SOL

Alain Noël

E-mail : caesar.france@wanadoo.fr

Tél. : 04 78 14 56 66



A UTC Fire & Security Company

SYSTÈMES DE DÉTECTION ET PROTECTION  
INCENDIE, SÛRETÉ ET MALVEILLANCE

Dorothee Duez

E-mail : dorothee.duez@chubb.fr

Tél. : 01 30 17 35 34



**Ciments Calcia**  
Italcementi Group

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CEMENTS  
À DESTINATION DE TOUS LES SECTEURS DU BTP

Roland Merling

E-mail : rmerling@ciments-calcia.fr

Tél. : 01 34 77 77 71

Port. : 06 72 72 33 79

Site Internet : www.ciments-calcia.fr



TECHNIQUE DE PORTE, PORTES AUTOMATIQUES,  
SOLUTIONS ARCHITECTURALES DU VERRE,  
SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS, MURS MOBILES

Éric Le Corre

E-mail : eric.lecorre@dorma.com

Port. : 06 20 91 71 15

Site Internet : www.dorma.fr

FABRICANT MATÉRIELS :  
VENTILATION, PROTECTION  
INCENDIE-DÉSENFUMAGE,  
DIFFUSION DE L'AIR,  
ACOUSTIQUE



**Jean Courtois**

**DIRECTEUR FRANCE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT**

E-mail : courtois-jean@aldes.com

Port. : 06 82 99 65 25

**Centrale DFE micro-watt + : la ventilation double flux haute efficacité économe en énergie, adaptée aux bâtiments tertiaires**

Couvrant une gamme de débits d'air variant de 450 à 4 000 m<sup>3</sup>/h, la centrale DFE micro-watt + bénéficie des dernières avancées technologiques d'Aldes. Elle garantit qualité de l'air, confort thermique, économies d'énergie et respect de l'environnement.

Un échangeur contre-flux aluminium à haut rendement permet de récupérer plus de 90 % des calories sur l'air extrait, pour un air neuf réchauffé et doux en température. Les déperditions de chaleur sont limitées, permettant des économies de chauffage. Les pollutions de l'air extrait n'entrent pas en contact avec l'air neuf de ventilation, d'où une qualité d'air intérieur optimale.

Son moteur basse consommation micro-watt + garantit d'excellents rendements et une maîtrise de la consommation d'énergie. La consommation électrique est réduite d'environ 50 % par rapport à une solution associant un moteur asynchrone à un variateur de fréquence.

DFE micro-watt +



FABRICANT DE GRÈS  
CÉRAME REVÊTEMENTS  
DE SOL



**Alain Noël**

E-mail : caesar.france@wanadoo.fr

Tél. : 04 78 14 56 66

**GLAM**

**L'expression d'un luxe discret**

Dernière production née de la technologie Caesar, Glam se présente comme un ensemble de lignes légèrement inclinées qui confèrent à l'ensemble élégance et raffinement.

La délicatesse des tons se fond avec tout ce qui peut se définir en design. De l'avis de nombreux architectes, l'élégance et la légèreté de cette nouvelle collection est en mesure d'exalter les différentes expressions de l'architecture contemporaine.

La gamme se compose de six couleurs : Jewel (blanc), Cashmere (amande), Platinum (gris), Gala (noir), Coffee (marron foncé), Beauty (jaune).

Formats 14,7 x 60, 30 x 60, 60 x 60 cm et (sauf Beauty et Coffee) dans les grands formats 60 x 120 cm et 30 x 120 cm.

Tous les formats sont monocalibres, équarris et rectifiés, épais de 11 mm.

Gamme complétée par les décors Arabesque et Flower, disponibles en toutes les couleurs, format 30 x 60 cm, listels Pure Gold et Pure Platinum 7,2 x 60 et 2,1 x 60 cm.



PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CIMENTS À DESTINATION DE TOUS LES SECTEURS DU BTP



Table de travail siège social Ciments Calcia à Guerville



Banque d'accueil siège social Ciments Calcia à Guerville



## Ciments Calcia Italcementi Group

### Jean-Philippe Vacher RESPONSABLE INNOVATION

E-mail : [jvacher@ciments-calcia.fr](mailto:jvacher@ciments-calcia.fr)  
Tél. : 01 30 98 74 40

### Effix Design

**Le liant créatif qui se distingue par sa capacité à se plier en beauté aux fantaisies des designers**

Effix est un mortier à ultra haute performance destiné à la réalisation d'éléments minces, de moulages, d'éléments décoratifs et de mobiliers d'intérieur.

Sa formulation à base d'éléments fins permet d'obtenir des surfaces parfaitement lisses et uniformes ainsi qu'une excellente reproduction de la texture des moules utilisés.

C'est un mortier prêt à l'emploi. Il contient donc les poudres pré-mélangées, le sable, les fibres et les adjuvants qui sont nécessaires à sa fabrication.

Les fibres utilisées sont des fibres de verre alcali-résistantes. Lorsque mélangé avec l'eau de gâchage, on obtient un mortier très fluide de couleur blanc cassé.

Réaction au feu : classe A1 (selon Euroclasses - NF EN 13501-1)  
Densité du mortier frais : 2,34  
Granulométrie : 0 - 500 µm

SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE



## hager

### Jacky Dubuc RESPONSABLE PRESCRIPTION FRANCE

E-mail : [jacky.dubuc@hager.fr](mailto:jacky.dubuc@hager.fr)  
Port. : 06 14 64 54 82  
Site Internet : [www.hager.fr](http://www.hager.fr)  
Rubrique : Produits / Offre Tehalit / Caméléa sur-mesure

**Avec Caméléa de Tehalit (une marque du groupe Hager), vous disposez d'un service sur-mesure pour la création de vos goulottes.**

Permettre aux architectes, aux créateurs, aux designers de s'approprier un endroit jusque dans ses moindres détails. Voilà finalement l'ultime service qu'offre Caméléa !

La touche finale, c'est désormais la possibilité de disposer et d'intégrer des goulottes personnalisées.



**Habillée de couleurs, de logos ou de motifs uniques, la goulotte devient alors un objet de décoration.**

Vous choisissez la forme, la finition et votre décor, Tehalit vous propose la meilleure technique de colorisation de votre goulotte : laquée, teintée dans la masse ou encore filmée. Le champ des possibilités est immense...

**Quelles que soient les exigences du projet, Tehalit vous accompagne tout au long de sa concrétisation.**



RÉSEAU SPÉCIALISÉ EN CHAUFFAGE-CLIMATISATION, POMPE À CHALEUR, SOLAIRE, TRAITEMENT DE L'AIR, ACCESSOIRES ET SERVICES

**Jean-Marc Binda - Responsable Prescription Nationale**  
E-mail : [jean-marc.binda@saint-gobain.com](mailto:jean-marc.binda@saint-gobain.com)  
Port. : 06 71 83 30 55  
**Alexandre Viala - Prescripteur Région Ouest**  
E-mail : [alexandre.viala@saint-gobain.com](mailto:alexandre.viala@saint-gobain.com)  
Port. : 06 08 78 05 73  
**Patrice Ruaz - Prescripteur Région Est**  
E-mail : [patrice.ruaz@saint-gobain.com](mailto:patrice.ruaz@saint-gobain.com)  
Port. : 06 07 32 14 47



### corian

CORIAN® - ZODIAQ® : MATÉRIAUX DE REVÈTEMENT DE SURFACE POUR L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR  
**Béatrice Lalaux**  
E-mail : [beatrice.lalaux@fra.dupont.com](mailto:beatrice.lalaux@fra.dupont.com)  
Port. : 06 07 39 99 07



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOLS TEXTILES SOUS LES MARQUES TECSOM (DALLES), TAPISOM (AIGUILLETES) ET TUFTLINE (TUFTS EN LE) DESTINÉES AUX PROJETS DU BUREAU ET DE L'HOTELLERIE  
**Marie-Claude Busson**  
E-mail : [marie-claude.busson@enicarpets.com](mailto:marie-claude.busson@enicarpets.com)  
Port. : 06 80 31 76 72



FABRICANT DE LA PLAQUE FERMACELL®, PLAQUE DE PLÂTRE RENFORCÉ EN COMPOSANTS NATURELS (FIBRES DE CELLULOSE)  
**Philippe Rémy**  
E-mail : [philippe.remy@xella.com](mailto:philippe.remy@xella.com)  
Tél. : 01 47 16 92 96



FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES COMPOSITES  
**Catherine Siepiora**  
E-mail : [catherine.siepiora@tesf.fr](mailto:catherine.siepiora@tesf.fr)  
Port. : 06 75 38 41 07



Les architectes de l'air

VENTILATION, CLIMATISATION, CHAUFFAGE  
**Stephan Ventura**  
E-mail : [stephan.ventura@france-air.com](mailto:stephan.ventura@france-air.com)  
Port. : 06 70 52 04 59



ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA MAÎTRISE DE L'EAU SANITAIRE  
**Yael Elbaz - Responsable Prescription Paris**  
E-mail : [yelbaz@grohe.fr](mailto:yelbaz@grohe.fr)  
Port. : 06 83 09 04 47  
**Jean-Pierre Laherre - Directeur commercial**  
E-mail : [j.laherre@grohe.fr](mailto:j.laherre@grohe.fr)  
Port. : 06 07 44 38 80  
Site Internet : [www.grohe.com](http://www.grohe.com)  
[www.groheondus.com](http://www.groheondus.com)

**hager**

SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE  
ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION  
POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE

Jacky Dubuc

E-mail : jacky.dubuc@hager.fr  
Port. : 06 14 64 54 82

**KORAMIC**  
Tuiles Terre Cuite. Créées pour mieux vivre

FABRICANT DE TUILLES EN TERRE CUIE.  
LES NOMBREUX MODÈLES ET COLORIS  
DE SA GAMME S'ADAPTENT PARFAITEMENT  
À LA RICHESSE DES VARIÉTÉS ARCHITECTURALES

Marc Bellair

E-mail : marc.bellair@wienerberger.com  
Tél. : 01 69 26 12 52  
Site Internet : www.koramic.fr

**legrand**

FABRICANT DE PRODUITS ET SYSTÈMES  
POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES  
ET RÉSEAUX D'INFORMATION

Marion Duclos

E-mail : marion.duclos@legrand.fr  
Tél. : 01 49 72 53 34

**MINCO**

De l'ouverture à l'environnement

MENUISERIE MIXTE BOIS-ALUMINIUM

Isabelle Bonnet

E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr  
Tél. : 02 40 33 56 56

**nora**

REVÊTEMENTS DE SOL EN CAOUTCHOUC

Rémi Duvert

E-mail : remi.duvert@nora.com  
Tél. : 01 69 18 38 43

**PERFORMANCE  
LIGHTZG**

FABRICANT DE MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE,  
LES PRODUITS PERFORMANCE IN LIGHTING  
SONT ACTUELLEMENT COMMERCIALISÉS SOUS  
TROIS MARQUES : - PRISMA ARCHITECTURAL -  
PRISMA LOGIC - KLEWE

Emmanuel Gautier - Responsable Prescription  
Paris Île-de-France

Port. : 06 11 01 40 45

E-mail : e.gautier@pil-france.com

Emmanuel Junger - Responsable Prescription  
département 78

E-mail : e.junger@pil-france.com

Port. : 06 27 01 57 28

Site Internet : www.pil-france.com

**Placo**

FABRICANT DE PRODUITS À BASE DE PLÂTRE  
ET D'ISOLATION PSE

Pascal Guieysse

E-mail : pascal.guieysse@saint-gobain.com  
Tél. : 01 46 25 46 25

Site Internet : www.placo.fr

**PRIMAGAZ**

SOLUTIONS PERSONNALISÉES EN GAZ  
PROPANE (NEUF ET RÉNOVATION).  
DIAGNOSTICS DE CONSOMMATION  
ET CONSEILS EN ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Yann le Barillier

E-mail : ylebarillier@primagaz.fr  
Tél. : 01 58 61 50 58

FABRICANT DE TUILLES  
EN TERRE CUIE.  
LES NOMBREUX MODÈLES  
ET COLORIS DE SA GAMME  
S'ADAPTENT PARFAITEMENT  
À LA RICHESSE DES VARIÉTÉS  
ARCHITECTURALES

Système photovoltaïque intégré



Panneau KoraSun®



**KORAMIC**  
Tuiles Terre Cuite. Créées pour mieux vivre

**Jean-Marc Boisson**

CHARGÉ DE MISSION DÉVELOPPEMENT PRODUITS

E-mail : jean-marc.boisson@koramic.fr

Tél. : 03 81 48 35 00

**KoraSun® système photovoltaïque intégré**

KoraSun® est un concept révolutionnaire de système photovoltaïque parfaitement intégré en toiture qui allie design, esthétisme, et haute technologie.

KoraSun® se compose de modules connectés les uns aux autres et fixés sur des supports en terre cuite. Par l'encapsulation des cellules dans un cadre en polyuréthane issu de la technologie automobile, KoraSun® constitue la solution photovoltaïque qui conjugue robustesse, longévité et fiabilité face aux UV, au gel, à la grêle et autres intempéries.

Sans découpe ni raccord, les modules KoraSun® s'emboîtent simplement entre eux et se vissent sur liteau, sans outillage spécifique grâce à des fixations intégrées totalement invisibles. Soulignons également que les cellules photovoltaïques possèdent un verre anti-reflet.

Cette innovation offre un design parfaitement épuré pour des performances optimales de rendement (8 kg par module pour une puissance de 120 W/m<sup>2</sup> environ).

ROCKFON (GROUPE  
ROCKWOOL) DÉVELOPPE  
ET COMMERCIALISE DES  
SOLUTIONS DE PLAFONDS  
ET REVÊTEMENTS  
MURAUX ESTHÉTIQUES  
ET ACOUSTIQUES À BASE  
DE LAINE DE ROCHE

**Rockfon**  
DYNAMISEZ VOTRE PLAFOND

**Rémi Vaganay**

DIRECTEUR PÔLE PRESCRIPTION

E-mail : remi.vaganay@rockfon.fr

Port. : 06 07 61 28 27

Site Internet : www.rockfon.fr

**MONO®ACOUSTIC, l'élégance du silence**

MONO®ACOUSTIC est un système de plafond monolithique à haute absorption acoustique, sans ossature visible ni perforation.

Homogène et ininterrompu, il est doté de la plus haute performance acoustique ( $\alpha_w$  : 0.85) du marché.

Personnalisable dans n'importe quelle couleur, le plafond MONO® ACOUSTIC est polyvalent et s'adapte à tous les projets neufs ou de rénovation. Il peut se fixer directement sur le plafond existant. Il autorise également les pans inclinés, courbes, îlots et les retom- bées verticales, libérant ainsi le geste du concepteur quel que soit le type d'espace à traiter.

Conformément au Document Technique d'Application, Rockfon a décidé de confier la mise en œuvre du système MONO®ACOUSTIC à un réseau d'Installateurs Agréés.

Bienvenue dans le monde "MONO®ACOUSTIC" où riment élégance, silence et performances et pour en savoir plus rendez-vous sur [www.monoacoustic.fr](http://www.monoacoustic.fr)



SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT

**sikkens**

**Étienne Rochette-Castel**  
SERVICE PRESCRIPTION NATIONALE

E-mail : [etienne.rochette-castel@mta.akzonobel.com](mailto:etienne.rochette-castel@mta.akzonobel.com)  
Port. : 06 08 37 82 69

**Gamme Alphatex**

**Pour répondre à la demande des prescripteurs soucieux d'environnement, esthétique et qualité doivent aujourd'hui rimer avec écologie.**

Un défi que Sikkens a relevé avec Alphatex SF, une gamme de peintures (impression et trois finitions) avec un taux très faible de solvant.

- 1. L'ALPHATEX PRIMER SF** est la nouvelle impression en phase aqueuse. Parmi ses qualités : une excellente adhérence, un fort pouvoir isolant qui évite la migration des tâches (rouille, nicotine, feutre...) dans la finition.
- 2. L'ALPHATEX MAT SOLVENT FREE** est idéale pour tous les travaux soignés. Parmi ses avantages : un bon pouvoir couvrant, un très bel aspect régulier, une excellente résistance, un séchage rapide (il est possible d'appliquer deux couches dans la journée).
- 3. L'ALPHATEX SATIN SOLVENT FREE** est destinée aux murs intérieurs. Elle est particulièrement adaptée à la toile de verre, car très opacifiante en une seule couche. Elle est garnissante, non jaunissante, d'une grande blancheur.
- 4. L'ALPHATEX SEMI-GLOSS SF** est une nouvelle peinture destinée aux murs intérieurs. Elle offre un bel aspect poché. Elle est garnissante, non jaunissante.

Une peinture qui ne vous veut que du bien



REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES - PVC - LINOLÉUM

**Tarkett**

**Fanny Bayet-Lucas**  
RESPONSABLE PRESCRIPTION

E-mail : [fanny.bayet@tarkett.com](mailto:fanny.bayet@tarkett.com)  
Tél. : 06 80 31 76 69  
Site Internet : [www.tarkett-batiment.fr](http://www.tarkett-batiment.fr)

**Nouvelle collection Acczent Compact et Optic Compact de Tarkett**  
*Naturel, profond, coloré, lumineux... avec cette nouvelle collection, Tarkett propose aux architectes et aux décorateurs d'imaginer de nouvelles ambiances.*

- Avec la nouvelle collection**, explorez d'infinies possibilités de création ! Cette collection est particulièrement adaptée pour tous **les établissements recevant du public (U3-U4)**. Très résistants à l'usure et au poinçonnement, ils facilitent le déplacement des charges lourdes et supportent les trafics intenses. Ils garantissent un excellent niveau d'hygiène et le nouveau traitement de surface **TOPCLEAN XP**, 2 fois plus résistant, facilite l'entretien qui ne nécessite ni cire, ni métallisation.
- Pour créer des atmosphères naturelles, découvrez la gamme **Acczent Compact**.
  - Pour apporter couleur, profondeur et luminosité à une ambiance, choisissez **Optic Compact**.
  - Pour concevoir des espaces étonnants, n'hésitez pas à assembler les décors des deux collections.
  - Pour imaginer un univers décoratif totalement inédit, orientez-vous vers les décors magiques de **Focus**.

Pour plus d'information sur ces nouvelles collections : [www.acczent-optic.com](http://www.acczent-optic.com)



Optic Compact Candy



Acczent Wood



FABRICANT DE MEMBRANES D'ÉTANCHÉITÉ SYNTHÉTIQUES POUR TOITURES TERRASSES  
**Gaël Nourguillous**  
E-mail : [gael.nourguillous@renolit.com](mailto:gael.nourguillous@renolit.com)  
Port. : 06 12 19 66 49  
Site Internet : [www.alkorproof.com](http://www.alkorproof.com)



ROCKFON (GROUPE ROCKWOOL) DÉVELOPPE ET COMMERCIALISE DES SOLUTIONS DE PLAFONDS ET REVÊTEMENTS MURAUX ESTHÉTIQUES ET ACOUSTIQUES À BASE DE LAINE DE ROCHE  
**Rémi Vaganay**  
E-mail : [remi.vaganay@rockfon.fr](mailto:remi.vaganay@rockfon.fr)  
Port. : 06 07 61 28 27



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE  
**Christophe Barruezo**  
E-mail : [christophe\\_barruezo@schluter-systems.fr](mailto:christophe_barruezo@schluter-systems.fr)  
Port. : 06 74 90 34 49



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES D'OCCULTATION EXTÉRIEURS  
**Régis Motte**  
E-mail : [rmotte@schueco.com](mailto:rmotte@schueco.com)  
Port. : 06 75 48 47 58



SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT  
**Étienne Rochette-Castel**  
E-mail : [etienne.rochette-castel@mta.akzonobel.com](mailto:etienne.rochette-castel@mta.akzonobel.com)  
Port. : 06 08 37 82 69



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT, TP-GÉNIE CIVIL - VÉGÉTALISATION DE TOITURES (GRAVILAND) - RETENUE TEMPORAIRE EP (WATEROOF)  
**Service Prescription**  
E-mail : [frmhf@icopal.com](mailto:frmhf@icopal.com)  
Tél. : 01 40 96 35 35



SPÉCIALISTE DU "HOME MOTION", AUTOMATISMES DE STORES ET VOLETS ROULANTS, PORTES ET PORTAILS, POUR LES OUVERTURES DE LA MAISON ET DES IMMEUBLES TERTIAIRES  
**Laurent Favre**  
E-mail : [prescription.france@somfy.com](mailto:prescription.france@somfy.com)  
Tél. : 04 72 14 99 33



ÉTANCHÉITÉ DE TOITURES-TERRASSES, ÉTANCHÉITÉ DES OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL, COUVERTURE, ISOLATION PHONIQUE, TOITURES VÉGÉTALISÉES  
**Franck Deiss**  
E-mail : [fdeiss@soprema.fr](mailto:fdeiss@soprema.fr)  
Port. : 06 30 43 82 39  
Site Internet : [www.soprema.fr](http://www.soprema.fr)





REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES - PVC - LINOLÉUM  
**Fanny Bayet-Lucas - Responsable Prescription**  
 E-mail : fanny.bayet@tarkett.com  
 Port. : 06 80 31 76 69  
 Tél. Infodoc : 01 41 20 42 49



CONCEPTION ET FABRICATION DE SYSTÈMES DE MENUISERIES ALUMINIUM  
**François Fontaine**  
 E-mail : francois.fontaine@hydro.com  
 Tél : 05 61 31 28 54



MARQUE LEADER DU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE ET DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE.  
 RADIATEURS À INERTIE, SÈCHE-SERVETTES ÉLECTRIQUES OU MIXTES, CHAUFFE-EAU SOLAIRES ET CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES  
**Thierry Gouix - Responsable Prescription Nationale**  
 E-mail : tgouix@thermor.tm.fr  
 Port. : 06 18 35 76 54  
 Site Internet : www.thermor.fr



Systèmes de fenêtres PVC

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE FENÊTRES PVC RÉPONDANT AUX NORMES ET LABELS LES PLUS EXIGEANTS POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION  
**Patricia Masséi**  
 E-mail : pmassei@veka.com  
 Port. : 06 80 46 03 30  
 Site Internet : www.veka.fr



CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS  
**Catherine Juillard**  
 Tél. : 01 64 54 22 90  
 Site Internet : www.velux.fr



FABRICANT DE BOÎTES AUX LETTRES PERSONNALISABLES DÉCORATIVES OU STANDARDS, BOIS, ACIER  
**Dominique Berton**  
 E-mail : berton.visorex@wanadoo.fr  
 Tél. : 01 60 05 91 10  
 Port. : 06 08 27 47 33



ENDUITS DE FAÇADES, MORTIERS ET SYSTÈMES DE POSÉ DE CARRELAGES  
**Christian Gérard-Pigeaud**  
 Tél. : 01 60 62 13 51  
 Centre de renseignements techniques : 08 2000 3300 (n° indigo)  
 Site Internet : http://www.weber-broutin.fr/prescrire

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE FENÊTRES PVC RÉPONDANT AUX NORMES ET LABELS LES PLUS EXIGEANTS POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION

Produit parfaitement optimisé pour les bâtiments à très faible consommation d'énergie



Ufenêtre avec triple vitrage = 0,8 W/m²K



Systèmes de fenêtres PVC

### Patricia Masséi

E-mail : pmassei@veka.com  
 Port. : 06 80 46 03 30  
 Site Internet : www.veka.fr

### ALPHALINE 90, profilé PVC pour les bâtiments basse consommation (label BBC 2005)

ALPHALINE 90, un système de fenêtres PVC avec dormant et ouvrant de 90 mm aux qualités d'isolation exceptionnelles  
**La nouvelle gamme ALPHALINE 90 de VEKA est conçue pour répondre à toutes les exigences actuelles et à venir en matière d'économie d'énergie.**

En phase avec les recommandations du Grenelle de l'Environnement et répondant aux exigences du label BBC 2005, ALPHALINE 90 constitue le premier système de profilés PVC de 90 mm permettant de standardiser et d'industrialiser la production de fenêtres à très hautes exigences thermiques. Équipée d'un **triple vitrage**, elle affiche un coefficient thermique **Uw de 0,8 W/m²K**.

Grâce à sa profondeur d'encastrement et à son noyau isolant en Néopor, le système ALPHALINE 90 atteint une valeur certifiée\* **Uf de 1,0 W/m²K**. ALPHALINE 90 arbore l'élégance d'une esthétique légèrement arrondie, autorisant des largeurs apparentes réduites et s'adaptant à tous les cas de mises en œuvre. La Gamme se décline en quinze couleurs et cinq finitions aspect bois.

\* PV ift Rosenheim

CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS



### Agence régionale

Tél. : 0 811 020 101 (prix appel local à partir d'un poste fixe)  
 Site Internet : www.velux.fr



### Fenêtre Tout Confort avec système Anti-Bruit de Pluie (ABP)

Dotée de la nouvelle technologie exclusive Anti-Bruit de Pluie sur l'ensemble des composants de la fenêtre, la nouvelle fenêtre tout confort s'inscrit dans le cadre d'une conception réinventée permettant de diviser par deux le bruit d'impact de la pluie par rapport à une fenêtre de toit classique.

La fenêtre tout confort bénéficie d'une dynamique exceptionnelle de performances, pour anticiper les aléas de notre environnement extérieur dans un esprit de confort durable.



Conformité certifiée à la Réglementation Thermique en vigueur

#### • Système Anti-Bruit de Pluie – EXCLUSIF

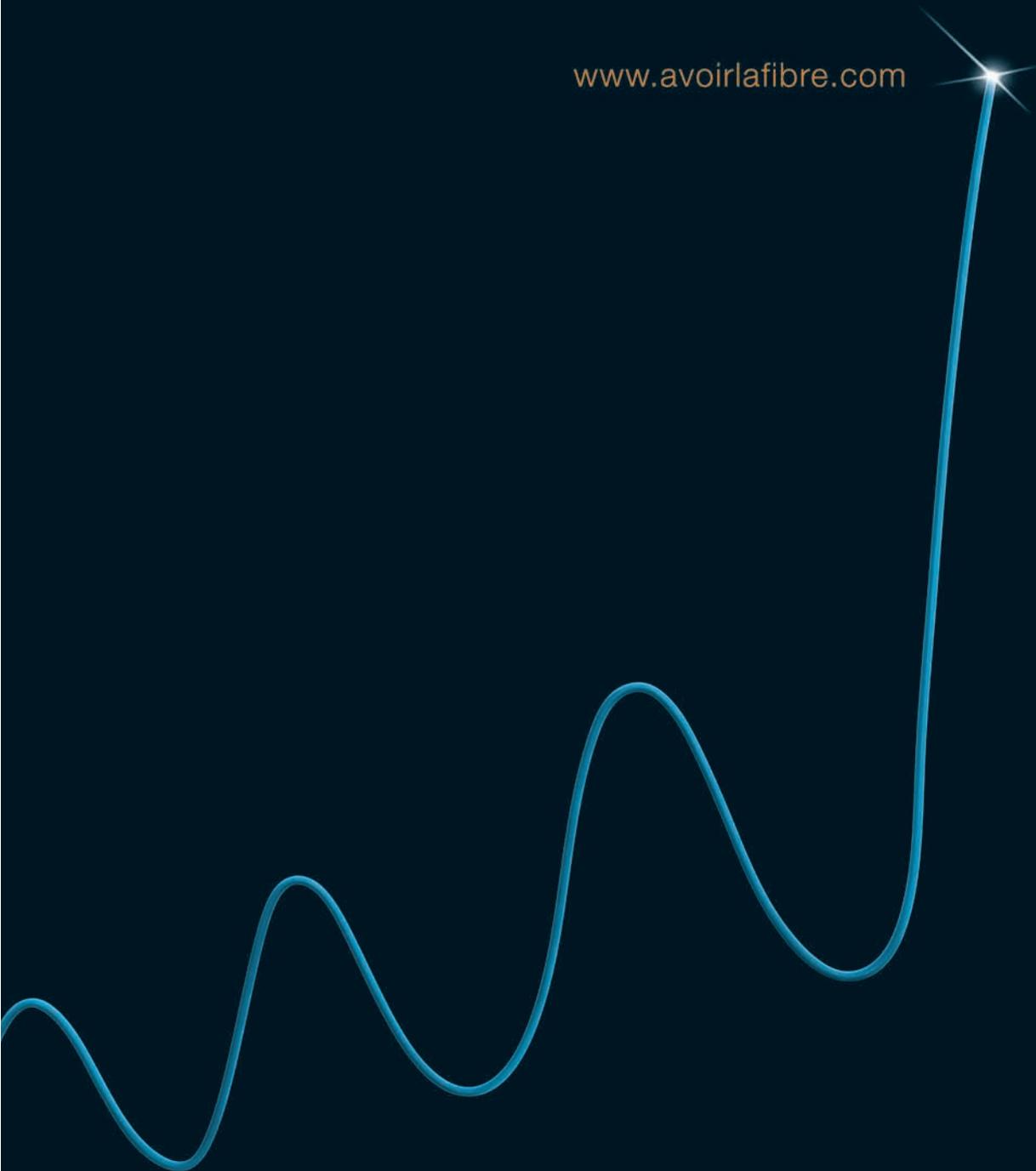
Bruit de la pluie divisé par deux\*  
 Niveau sonore sous pluie battante : 48 dB (norme NF EN ISO 140-18) en-dessous du seuil de réveil de 50 dB

- Isolation renforcée en hiver
- Isolation renforcée en été
- Verre feuilleté VELUX de série
- Isolation acoustique renforcée
- Nettoyage facilité (système clair&net)

\* Par rapport à la fenêtre confort

devinez ce qui va augmenter  
la valeur de votre immeuble ?

[www.avoirlafibre.com](http://www.avoirlafibre.com)



# 8<sup>ème</sup> édition du Prix du Projet Citoyen



## Présentation :

Créé en 2001 à l'initiative de l'Unsa (Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes) et placé sous le haut parrainage du Ministre de la Culture, le Prix du Projet Citoyen distingue une démarche concertée, exemplaire, mise au service des projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de paysage (programmation, études et réalisation, suivi après construction...).

Il honore les acteurs d'un parcours exemplaire de concertation : maître d'ouvrage, architecte-maître d'oeuvre et usager-citoyen.

Le Prix du Projet Citoyen reconnaît à l'utilisateur sa qualité de maître d'usage.

Bien souvent, les projets ne s'organisent qu'entre professionnels. L'usager et les citoyens n'ont que rarement la possibilité de se faire entendre. Pourtant, le citoyen n'est-il pas celui qui prend place dans la cité ? Cette démarche citoyenne qui associe commanditaires, concepteurs et usagers à la création, la réalisation puis à l'usage des projets, contribue à faire reconnaître le rôle actif de l'usager et des citoyens.

Construite, argumentée, cohérente, leur parole est ainsi écoutée, respectée par l'ensemble des acteurs.

Placée au cœur des problématiques de l'architecture, cette approche conforte la fonction sociale du métier d'architecte. Avec le Prix du Projet Citoyen, l'Unsa met en lumière et honore cet art de l'écoute au service de l'autre.

Être architecte demain : L'ambition citoyenne nourrit l'échange des savoirs pour un développement durable effectif.

Michel ROULLEAU - Président

## Conditions de participation et bulletin d'intention de participer :

• **QUI ?** – Le concours est ouvert aux architectes, aux maîtres d'ouvrages publics ou privés, aux industriels et entreprises de BTP, aux associations, syndicats, comités d'intérêt de quartier.

• **COMMENT ?** – Dès maintenant confirmez votre souhait de concourir en retournant le bulletin d'inscription ci-dessous, soit par fax soit par courrier. Vous pouvez également concourir en complétant le bulletin sur le site : [www.congres-unsfa.com](http://www.congres-unsfa.com)  
Le jury de délibération se réunira en octobre pour désigner le lauréat. Le prix sera remis lors du congrès de l'Unsa à Toulouse, le 20 novembre.

• **DISTINCTIONS ET RÉCOMPENSES** : le lauréat reçoit le Trophée symbolisant le Prix du Projet Citoyen 2008 – Son projet est présenté lors de la remise du prix au congrès – Le projet est publié dans la revue de l'Unsa, Passion Architecture (2 pages) – Un communiqué est adressé à l'ensemble de la presse professionnelle et spécialisée architecture et construction, il sera notamment publié dans Le Moniteur – Réalisation d'un reportage photo par l'agence Vu' –

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Société/Agence : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Architecte     Collectivité     Maître d'ouvrage     Maître d'usage     Association     Autre

Adresse : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Intitulé du projet : \_\_\_\_\_

Lieu (département et ville) : \_\_\_\_\_ Descriptif synthétique : \_\_\_\_\_

En quoi votre projet est-il remarquable du point de vue de la concertation ou de la participation ?



# la fibre bien sûr!

Orange développe la fibre et s'engage :

## un réseau 100 % fibre optique

- Orange vous propose un réseau 100 % fibre de plusieurs millions de kilomètres (100 M/bits symétriques).
- Avec un débit jusqu'à 10 fois supérieur à celui de l'ADSL, la fibre optique d'Orange permet un usage simultané de toutes les applications internet, TV et téléphone.

## une hotline et un interlocuteur dédiés

- Pour l'installation de la fibre optique, Orange a créé une hotline qui vous est entièrement dédiée. Vous avez ainsi un interlocuteur unique lors de chaque étape des travaux.
- Nos conseillers en immobilier sont aussi là pour vous accompagner et répondre à toutes vos questions techniques.

## une charte de qualité

- Pour les travaux d'installation de la fibre optique, Orange s'engage avec une charte de qualité visant le respect des immeubles, la protection de l'environnement, la transparence des travaux et le professionnalisme de ses partenaires.
- Orange s'engage à vous informer sur le déroulement des travaux dans votre immeuble et à vous recevoir dans des centres techniques pour des démonstrations.

## et en plus...

- Les travaux d'installation de la fibre optique sont entièrement gratuits pour la copropriété.
- Le choix de l'opérateur reste libre pour le propriétaire ou le locataire.

0800 38 38 84

(appel gratuit depuis une ligne fixe France Télécom,  
coût variable selon l'opérateur)

[www.avoirlafibre.com](http://www.avoirlafibre.com)



**Offres soumises à conditions, valables en France métropolitaine sous réserve d'éligibilité de votre immeuble à la fibre.**

Pour connaître l'éligibilité de votre immeuble, contactez le 0800 38 38 84. La fibre est déployée dans des quartiers de tous les arrondissements de Paris et de 12 villes des Hauts-de-Seine (Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Châtillon, Clichy-la-Garenne, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Malakoff, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Suresnes et Villeneuve-la-Garenne), de Bordeaux, Grenoble, Lille, de tous les arrondissements de Lyon (sauf les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements), de tous les arrondissements de Marseille (sauf les 3<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements), de Metz, Nantes, Nice, Poitiers et de Toulouse. L'offre « la fibre » permet un débit jusqu'à 100 mégabits/seconde (norme IP).

France Télécom, SA au capital de 10 457 395 644 € - RCS Paris 380 129 866 - avril 2008.

# Interview de Claude Gewerc,

## Président du Conseil régional de Picardie



▲ Claude Gewerc,  
Président du Conseil  
régional de Picardie

**Passion Architecture : Dès votre élection, vous avez élaboré avec les acteurs économiques locaux un schéma régional de développement économique de la Picardie devant satisfaire trois objectifs : affirmer la vocation industrielle de la région, renforcer l'attractivité du territoire et promouvoir l'économie citoyenne. En quoi l'activité des entreprises de l'aménagement, de la construction et notamment d'architecture constituent un vecteur du développement durable de la Picardie ?**

**Claude Gewerc :** Les secteurs du bâtiment et de la construction présentent des enjeux importants pour le développement durable, tout simplement parce qu'ils sont aujourd'hui responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre, et, notamment, de CO<sub>2</sub>, et que nous pouvons agir pour les réduire !

Dans cette perspective, les architectes ont, bien évidemment, un rôle important à jouer : ce sont eux qui, dès la conception du projet, peuvent lui donner une dimension "sobre" en énergie, et propre en rejets. Le respect des normes d'isolation constitue, de ce point de vue, un enjeu essentiel, et sans doute insuffisamment reconnu.

Mais cela passe également par l'utilisation de matériaux propres et, notamment d'éco-matériaux mis au point à partir de végétaux. La Picardie est particulièrement impliquée dans ces questions, puisqu'elles concernent des chercheurs de l'Université technologique de Compiègne et de l'Université de Picardie Jules Verne.

Grâce au CoDEM<sup>1</sup> Picardie, un centre de transfert de technologie initié par la Région, un processus de production a pu être industrialisé. Aujourd'hui, des bâtiments sont construits avec ces matériaux en Picardie, et dans toute la France.

D'autres matériaux, plus traditionnels, comme le bois, sont réintroduits pour la construction des habitations. Mais leur utilisation nécessite que les architectes s'impliquent davantage ! La clientèle potentielle concernant les maisons à

ossature bois représente 20 % des demandes de construction. Or, seulement 3 % sont satisfaites !! L'utilisation du bois permet en effet de réduire la consommation d'énergie.

**P. A. :** Vous avez mis en place un dispositif innovant de crédit co-bonifié à destination des particuliers qui souhaitent réaliser des travaux d'isolation des toitures et qui vise notamment les maisons individuelles picardes construites avant 1975. Quel bilan pouvons-nous faire aujourd'hui ? Comment pensez-vous améliorer en Picardie les conditions d'une production architecturale qui intègre d'autres objectifs du développement durable du territoire ?

**C. G. :** Le bilan de ces prêts à taux zéro est positif puisque le millième va être bientôt signé. Ce prêt permet aux ménages de réaliser des économies substantielles et pour nous, c'est une façon de lier la question de l'environnement au pouvoir d'achat. La Région ne peut pas produire de normes en la matière, elle peut cependant développer des mécanismes d'incitation ou "montrer l'exemple". Tout ce que le Conseil Régional finance en matière de construction répond à des normes strictes

cadre de nombreuses manifestations, que nous organisons autour des agro-ressources et des éco-matériaux, nous sensibilisons le public à ces problématiques.

**P. A. :** Vous avez initié un plan d'aide en faveur des étudiants en grande difficulté ainsi qu'un plan spécifique aux étudiants qui souhaitent devenir enseignants. La France est l'un des pays d'Europe qui consacre les moyens les plus faibles à la formation des futurs architectes et notamment à la préparation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre. Pensez-vous qu'il serait envisageable, voire souhaitable, que la Région aide les jeunes diplômés en participant à leur formation professionnalisante ?

**C. G. :** Dans ce domaine, encore une fois, la Région n'a que partiellement la possibilité de pallier les manquements de l'État. Il faut rappeler que la France consacre beaucoup moins d'argent à ses étudiants que ses voisins européens...

Nous faisons cependant de la formation tout au long de la vie une priorité essentielle, et cela passe d'abord par une formation initiale de qualité, et donc par la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

**“Nous faisons de la formation tout au long de la vie une priorité essentielle, et cela passe d'abord par une formation initiale de qualité”**

de qualité environnementale, comme les lycées par exemple. Nous avons lancé un programme pluriannuel pour le parc des lycées picards. Les objectifs : "booster" l'efficacité énergétique, réduire de 20 % la facture énergétique, diminuer la part des combustibles fossiles, améliorer l'environnement local en réduisant les émissions de polluants atmosphériques.

La promotion de la construction durable est également un moyen efficace pour créer une demande pérenne chez les particuliers et assurer à terme sa diffusion. Dans le

C'est dans cette perspective que nous avons mis en place un dispositif qui permet d'accompagner les jeunes Picards qui le souhaitent à poursuivre des études dans des filières qui n'existent pas en Picardie. Ceux qui désirent suivre des études d'architecture peuvent donc être soutenus par la Région, à travers une aide financière et une aide aux déplacements. ■

**Propos recueillis par Gilles Garby,**  
secrétaire du Bureau National  
de l'Unsfa

[1] Construction durable et Eco-matériaux

# "L'architecture nous fait la ville meilleure"



## RÉGION Picardie

L'Unsa et l'équipe de *Passion Architecture* remercient tous les architectes qui ont participé à ce cahier spécial dédié à l'architecture de la région Picardie :

Xavier Simonneaux, architecte dplg (3 et 4) ; Lionel Modde (1 et 5) ; Bellière-Manière architectes (6, 7 et 8) ; Gallois Dudzik & associés (9 et 10) ; BG Concept S.A.S. d'architecture : Olivier Brière, architecte ESAP (11) ; Sarl JAPAC Architecture : Jean-Pierre Chasset et Jean-François Périnet-Marquet (2 et 12) ; Sarl Architecture et Ouvrages d'art : Thomas Lavigne et Christophe Chéron (13) ; Philippe Scalabrini (14 et 28) ; ARVAL sarl d'architecture : Bertrand Mathieu, Alain-Marc Piel, Dominique Carraud, Patrick Le Marec, Hafsa Devauvre, Jean Reberot (15 et 16) ; Richard Scoffier (17 et 18) ; Studio d'architecture Rémi Ranson (19 et 20) ; Wilmotte & associés SA (21 et 27) ; Société d'architecture et d'urbanisme Jean-Pierre Pouget : Jean-Pierre Pouget et Jérôme Delasalle (22 et 23) ; Dubus & Lott : Jean Dubus et Jean-Pierre Lott (24 et 25) ; Jean-Jacques Hennequart (26)

[En l'absence de crédit spécifique, les photos présentées appartiennent aux agences mentionnées dans cette rubrique.]

# Studio d'architecture

Rémi Ranson,  
Amiens (80)

**1)** MSA construction d'un centre de proximité, Boves (périphérie d'Amiens, 80) : construction d'un immeuble de bureaux, constitué d'un centre de proximité et de salles de réunions multifonctions, pour la Mutualité Sociale Agricole.



**2)**



**2)** SCI Louisiane, Saint Quentin (02) : réhabilitation d'une friche industrielle (ancienne filature "la Cottonnière") pour la réalisation de logements  
**3)** Aménagement d'une agence Crédit Agricole, Boulevard Maignan Larivière à Amiens (80)



# Bellière-Manière architectes Villers-Cotterêts (02)



© J.-P. Teclès / Y. Soler

**1)** Halle des Sports Daniel Costantini, Chambly (60) : construction d'un gymnase agréé pour les compétitions nationales de handball, avec tribune de 500 personnes

**2)** Maison d'Accueil Spécialisée et Foyer de vie, Coyolles (02) : construction, en site classé, d'une maison d'accueil spécialisée 12 lits et d'un foyer de vie 24 lits pour adultes handicapés mentaux



**3)** Collège Jacques Prévert, Chambly (60) : reconstruction du collège Jacques Prévert, d'une capacité de 600 élèves, sur un nouveau site, avec aménagement des abords en entrée de ville



© J.-P. Teclès / Y. Soler

Philippe Scalabrini,  
Saint Quentin (02)

ARVAL sarl d'architecture\*  
Crépy-en-Valois (60)



**1 et 2)** GSU Départements  
G.S.U. et C.F.C.M. Université  
de Technologie de Compiègne  
(60)  
**3)** INERIS Construction  
du pôle d'accueil et formation  
à Verneuil en Halatte (60)  
**4)** Station de captage, Lacroix  
Saint Ouen (60)



**1 et 2)** Extension  
réhabilitation  
des bureaux du  
Groupe UNILOGI,  
Saint Quentin (02)  
**3)** Construction  
d'un restaurant  
guinguette,  
Saint Quentin (02)



[\*] Bertrand Mathieu, Alain-Marc Piel, Dominique Carraud, Patrick Le Marec,  
Hafsa Devauvre, Jean Reberot, architectes ingénieurs paysagistes  
urbanistes associés

Richard Scoffier,  
Paris 20<sup>e</sup>

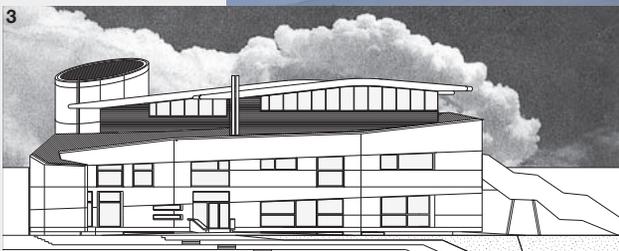
Dubus & Lott  
Jean Dubus et Jean-Pierre Lott  
Amiens (80)



Réalisation d'un centre musical, Amiens (80)  
Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation  
du quartier d'Etouvie situé à l'Ouest d'Amiens ; un grand ensemble,

construit dans  
les années 70,  
dont les blocs  
de logements  
semblent lancés  
au hasard dans un  
vaste parc paysager  
en bordure  
de la Somme.

- 1) Extérieur  
du bâtiment
- 2) Salle de musique
- 3) Schéma :  
élévation Nord



École Supérieure d'ingénieurs ESIEE, Amiens (80) :  
construction neuve livrée en 1993 et actuellement en cours  
d'extension

- 1) Façade sur la Somme
- 2) Bibliothèque
- 3) Galerie intérieure



# Fibre optique et construction neuve : vers une obligation législative pour le segment résidentiel ?

Pour y voir clair dans un domaine en pleine évolution, et comprendre les tenants et aboutissants de cette révolution technologique, nous nous sommes rendu dans un site construit par Orange qui nous a expliqué les points qu'il faut connaître sur le sujet.



1] Dans le showroom d'Orange, Didier Cazes, responsable du développement de l'offre FTTH (à gauche), et Laurent Billard, responsable projet innovation, nous dévoilent les applications futures de la fibre.

Après une phase pilote en 2006 et une phase de deux pré déploiements commerciaux en 2007-2008, Orange déploie progressivement la fibre dans la capitale, plusieurs communes des Hauts-de-Seine ainsi qu'à Lille, Lyon, Marseille, Poitiers, Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Metz, Nantes et Nice. L'intérêt de ces étapes préalables à une extension plus large de la fibre réside dans la possibilité de tester *in vivo* la demande du marché pour le Très Haut Débit.

Ainsi, le choix de la fibre optique permet de faire face aux attentes croissantes des consommateurs. De nouveaux besoins se dessinent, notamment l'usage simultané de la télévision HD, en 3D, les jeux en réseau et l'envoi d'informations depuis son domicile. Le FTTH "Fiber to the Home", signifie que le réseau est construit en fibre de bout en bout. Ce type d'architecture est intéressant dans la mesure où il permettra plus aisément de passer par la suite à des hauts débits montants : l'évolution des usages de l'internet s'oriente plus que jamais vers la constitution de "tribus" et de communautés virtuelles, requérant pour communiquer et interagir de très hauts débits dans les deux sens de transmission (montant et

descendant). La technologie GPON (Gigabit Passive Optical Network / "point à multipoint") retenue par Orange permet d'optimiser le génie civil tout en minimisant les coûts d'exploitation. Celle-ci permet de connecter jusqu'à 64 clients sur une seule fibre et de faire passer 10 Gigabits sur une fibre montante et descendante, garantissant ainsi au consommateur une prestation optimale.

Le marché de la fibre, désormais accessible aux particuliers, se concentre sur l'immobilier résidentiel ancien et récent et, depuis peu, sur la construction neuve. Alors, à l'heure où l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques (ARCEP) fixe les grands principes de l'organisation du marché du Très Haut Débit en parallèle de la rédaction de la Loi de Modernisation de l'Économie, **comment l'opérateur sensibilise la maîtrise d'œuvre à l'implantation de ces nouvelles technologies dans l'habitat ?**

Nous avons déjà remis à l'ARCEP une offre d'accès au génie civil dont elle dispose dans le domaine public. Son choix d'ingénierie favorise la libre utilisation, par les opérateurs FTTH, des matériels implantés dans le domaine privé. La prochaine loi devrait réaffirmer la mutualisation du câblage des immeubles, préciser et accélérer les procédures d'autorisation des travaux dans les parties communes.

Elle devrait prévoir également le droit individuel à la fibre optique, avec l'obligation de "fibrer" tous les logements neufs comportant plus de 25 logements dès 2010 et l'ensemble de l'habitat à partir de 2012. Professionnels des télécommunications et de la construction sont ainsi immanquablement amenés à travailler de concert.

Nous souhaitons, dans ce contexte, nous adresser aux syndicats, bailleurs, grands propriétaires du public et du privé, promoteurs et architectes. Pour ce faire, des relations de proximité avec les professionnels de l'immobilier sont engagées :

- 1] Nœud du Raccordement Optique (NRO), point de départ de la fibre
- 2] NRO : Platine d'expansion de la fibre (FFTH)
- 3] Chambre technique de découplage protégeant la fibre optique à l'extérieur de l'immeuble
- 4] Point de branchement d'étage
- 5] Prise optique d'appartement

"Nos conseillers immobiliers en réseau informent, au niveau local, la maîtrise d'œuvre, notamment les architectes et apportent des précisions relativement aux cahiers des charges. Une intervention très en amont des architectes permet en effet de prévoir suffisamment de gaines techniques pour envelopper autant de fibres que nécessaires. Le logement est ainsi équipé avant même d'être occupé. Nous communiquons également auprès de cette audience lors de manifestations réunissant les professionnels de l'immobilier comme le Congrès des Architectes", précise Yves Parfait, Directeur du projet La fibre.

## Quelle implication pour l'architecte ?

L'architecture réseau conçue pour répondre aux besoins de demain passe par l'installation de la fibre optique dans l'immeuble et donc le logement. Cela implique la prise en compte de nouvelles compétences humaines mais aussi d'un cahier des charges adapté\*. Étant de faible encombrement et étant insensible aux ondes électromagnétiques, elle trouve facilement une place dans les gaines techniques habituelles où seront implantés des points de branchements. Désormais, en sus de la traditionnelle colonne de cuivre raccordée au boîtier de communication dans la gaine technique logement, il sera nécessaire d'amener une fibre avec, à son extrémité, une prise optique prête à desservir le Très Haut Débit, dès lors l'immeuble est lui-même raccordable, s'il est sur une zone éligible. ■

[\*] Ces cahiers des charges sont fournis par Orange lors toute vente d'offre de conseil.



# La SCAU : une histoire d'hommes...

Créée en 1972, la SCAU Société de Conception d'Architecture et d'Urbanisme comprend aujourd'hui plus de 90 personnes. La réussite de cette agence repose sur l'implication de ses associés. Que ce soit dans les secteurs publics ou privés, la SCAU a œuvré en reflétant une image internationale prestigieuse, grâce à plusieurs grands projets médiatiques qu'elle a réalisés.

La SCAU est née de l'association de cinq architectes talentueux et dotés d'un bon relationnel : Guy Autran, Thierry Gruber, Michel Macary, Aymeric Zublena et Xavier Menu. Les quatre premiers se sont connus alors qu'ils étaient urbanistes de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Le projet Évry 1 fut le moteur de l'agence "sous les feux de la rampe"

de 1972 à 1978, car parmi les concurrents, se trouvait entre autres, Oscar Niemeyer. Par la suite, les grands travaux se sont enchaînés : les stations touristiques de Lacanau et Hourtin en Aquitaine de 1978 à 1990, l'hôpital Georges Pompidou de 1984 à 2000, le Louvre avec Ieoh Ming Pei de 1983 à 1993, le quartier de Bercy qui compte presque 300 000 m<sup>2</sup> d'activités (avec commerces et hôtels) de 1986 à 1996,

le Stade de France de 1988 à 1998, le siège de TDF...

La richesse de la SCAU tient à sa capacité à répondre aux demandes les plus variées : grands projets, petits projets, publics, privés. Une réputation bâtie sur l'édification d'hôpitaux, de stades, d'établissements d'enseignement supérieur, de musées, de centres commerciaux, de bureaux et de logements.

La SCAU s'appuie aujourd'hui sur 90 collaborateurs dont 40 architectes, 7 associés parmi lesquels 4 associés historiques : Aymeric Zublena, Michel Macary, Xavier Menu, Guy Autran et 3 associés plus jeunes : Bernard Cabannes, Luc Delamain et François Gillard arrivés en 2001.



Aymeric Zublena ▲



Michel Macary ▲



Xavier Menu ▲



Guy Autran ▲



Bernard Cabannes ▲



Luc Delamain ▲



François Gillard ▲





3



4

© Nicolas Borel

Sur le plan international, une agence à Shanghai dirigée par Xavier Menu depuis 15 ans, une présence marquée en Italie, la réalisation du Stade d'Istanbul, d'une tour à Bruxelles.

Outre ses compétences dans l'architecture et l'urbanisme, la SCAU se caractérise par la maîtrise du fonctionnement administratif, de ses rouages, de ses rigueurs, permettant à la fois de répondre aux consultations publiques et en même temps au dynamisme des partenaires privés. Cette agence ne sert pas

l'ego d'un architecte, mais se fonde sur l'esprit d'entreprise offrant ainsi une réflexion architecturale et urbanistique diversifiée. Parallèlement à l'ensemble de ses dossiers, la SCAU se rapproche d'agences régionales ou étrangères pour mieux répondre à leurs donneurs d'ordres. Aymeric Zublena a été président de l'Académie de l'Architecture et Michel Macary président de l'AMO. Leurs relations privilégiées avec Ieoh Ming Pei et Tadao Ando confirment la reconnaissance internationale de cette grande entreprise d'architecture. ■

- 1) Le Louvre (1983-1993) (SCAU Macary Architecte)
- 2) Zac de Bercy (1986-1996) (SCAU Macary Architecte)
- 3 et 4) Stade de France (1988-1998), Saint Denis (93) (SCAU Macary Zublena Architectes)
- 5) Hôpital Europe en Georges Pompidou (1984-2000), Paris 15<sup>e</sup> : intérieur - rue hospitalière (SCAU Zublena Cabannes Architectes)



© Archipress - Luc Boegly



5

# Du rôle de l'architect(ur)e

à l'aune du développement durable

Peut-on encore affirmer aujourd'hui, comme cela était écrit dans la première version de la Charte d'Athènes, que l'architecture est la Clef de Tout ? Art de fabriquer la ville, art d'organiser la vie, symbole social et politique, spirituel ou sacré, il semblerait bien que l'architecture détermine, dans une mesure certaine, les conditions de vie des Hommes.



## Anne-Laure Bedu

Enseignante à l'Université de Lille et à l'Institut d'Études Politiques (1999-2004), chargée de mission au sein du premier Centre Ressource du Développement Durable (2001-2003), Anne-Laure Bedu est consultante indépendante depuis 2006, année de création du cabinet conseil en développement durable "Presqu'île". Elle soutiendra à l'automne son doctorat en sciences politiques sur les "Municipalités et l'esthétique urbaine", sous la direction de Pierre Sadran.

D'ailleurs, les finalités proches du projet politique et du projet architectural ne sont pas passées inaperçues aux yeux des gouvernants, en témoignent les vestiges historiques de ces collaborations étroites entre architecte et homme politique, sur le territoire européen, l'un traduisant dans l'espace – de manière plus ou moins lisible d'ailleurs – les valeurs de l'autre.

Si l'on veut bien accepter cette vocation edificatrice globale de l'architecture, et son lien de dépendance vis-à-vis des contraintes scientifiques, technologiques, sociales, culturelles et économiques d'un contexte donné (cf l'épistème de Michel Foucault), il devient naturel de s'interroger sur la mission confiée à l'architecte par notre société.

Longtemps, l'architecte a inscrit ses réalisations dans l'espace offert entre deux pôles : l'esthétique d'une part et la fonctionnalité d'autre part. Le XXI<sup>e</sup> siècle, poursuivant ses propres finalités, pourrait bien venir enrichir cette géographie imaginaire, voire la complexifier – selon

l'attachement que l'on porte à cette valeur – en ajoutant un troisième pilier, la notion d'éthique, en réponse à l'impératif écologique.

Comment les réalisations concrètes dont l'architecte est à l'origine, seront-elles influencées par les défis rassemblés sous le terme de "développement durable" ? Devant la multiplicité des sujets couverts par ce nouveau référentiel (...), deux domaines méritent particulièrement d'être traités, eu égard à l'irréversibilité de leurs effets et à l'ampleur de leurs conséquences : l'émission des gaz à effet de serre responsables du changement climatique, et la perte de biodiversité qui menace, comme l'annoncent certains biologistes (cf : E. O. Wilson), jusqu'à la survie de l'espèce humaine ("Homo Disparitus").

Les chiffres en attestent (part du cadre bâti dans les GES, consommation d'espace, imperméabilisation des sols...), la responsabilité de l'architecte, quoique partagée, est directement mise en cause. Haute qualité environnementale, architecture biocli-

matique, approche en terme de coût global, analyse du cycle de vie des matériaux et produits, ville compacte, participation des habitants... la liste des éléments du futur référentiel philosophique et technique de l'architecte ne fait que commencer. Et l'on mentionne déjà la haute qualité d'usage, ou haute qualité durable... Plus que de solutions "prêts à porter" ou de boîte à outils technologiques, il s'agit d'une nouvelle posture de l'architecte, "sur mesure" qui, par la qualité des questionnements, garantit la compatibilité des réalisations avec les limites d'acceptabilité de la planète (et de ces habitants). Elle implique de fait une capacité à interroger plus en amont **le sens** du projet en cours de réalisation et sa contribution à l'amélioration de l'environnement global (écologique, économique, culturel et *a fortiori* humain).

C'est de son adoption par l'ensemble des architectes que dépendent les prochains grands équilibres de notre cadre de vie, à l'échelle globale et locale ; le curseur entre Nature et Culture pouvant être désormais déplacé et ajusté par des civilisations qui, conscientes d'être mortelles, n'en reportent pas moins sur les individus la responsabilité de leur fonctionnement.

Ainsi, "les nouveaux utopistes du développement durable" (cf Anne-Marie Ducroux) sont certainement parmi les élus mais aussi parmi les professionnels du cadre bâti, les architectes n'étant évidemment pas les seuls concernés au sein d'une constellation impliquant maîtres d'ouvrage, programmeurs, paysagistes, ingénieurs, économistes de la construction et sociologues... ■

## Anne-Laure Bedu,

Consultante – Cabinet Presqu'île

“C’est avec une certaine complicité que je t’invite à cet entretien, car je suis l’un des nombreux professionnels qui ont eu la chance de suivre ton enseignement à l’occasion de conférences, de formations et aussi des voyages d’études que tu as animés en Allemagne et dans le Vorarlberg. Cet échange est l’occasion de te présenter notamment aux architectes syndiqués de l’Unfsa qui partagent cette intelligence collective et interprofessionnelle qui t’est chère.”

## Dominique Gauzin-Müller

Après son diplôme à l’École d’architecture Paris-Tolbiac dans l’atelier de Roland Schweitzer, Dominique Gauzin-Müller a obtenu en 1985 un Certificat d’études approfondies sur la construction en bois. Quercynoise d’origine, elle vit à Stuttgart depuis 1986 avec son mari allemand et leurs deux enfants, ce qui donne à son travail une dimension internationale.

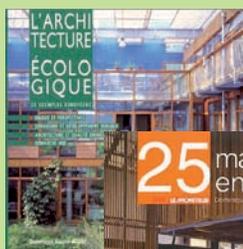
Passionnée par l’architecture écologique et la construction en bois, elle partage son enthousiasme pour ces sujets lors de nombreuses conférences en France et à l’étranger.

Elle collabore à plusieurs maisons d’éditions et revues européennes :

*D’Architectures*, *L’architettura naturale*, *Architectures à vivre*, *Techniques et architecture* etc. Ses derniers livres, publiés aux Éditions du Moniteur,

ont été traduits en plusieurs langues : *Construire avec le bois* (1999), *L’architecture écologique* (2001), *25 maisons en bois* (2003) et *25 maisons écologiques* (2005). Son prochain ouvrage, à paraître fin 2008,

est dédié à l’architecture écologique du Vorarlberg et au modèle social, culturel et économique proposé par ce petit Land autrichien. Dominique Gauzin-Müller enseigne à l’École nationale supérieure d’architecture de Strasbourg. Rédactrice en chef d’*EcologiK*, un nouveau magazine consacré à l’architecture écologique et à l’aménagement durable des territoires, elle est également commissaire d’une exposition sur l’habitat éco-responsable qui aura lieu d’avril à septembre 2009 à Paris, à la Cité de l’architecture et du patrimoine.



**Passion Architecture : Quels sont les principes qui fondent ton approche des enjeux environnementaux et qui vont bien au delà des enseignements techniques que tu dispenses et des méthodes de management modernes que tu promeus ?**

**Dominique Gauzin-Müller :** En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, alors qu’une population multipliée par quatre en un siècle n’arrive pas à se partager équitablement une planète polluée et surexploitée, la survie de notre civilisation représente un véritable défi. Le bâtiment

est au cœur des enjeux et la mise en place de solutions viables à long terme exige de chacun la remise en cause de pratiques désuètes et un changement radical dans sa manière de réfléchir et d’agir. Le progrès technique ne sauvera pas le monde et il faut arrêter de tout compartimenter. Je milite ainsi pour que les projets d’architecture et d’urbanisme soient abordés selon une approche holistique<sup>1</sup>, également prônée par quelques pionniers pour l’agriculture et la médecine.

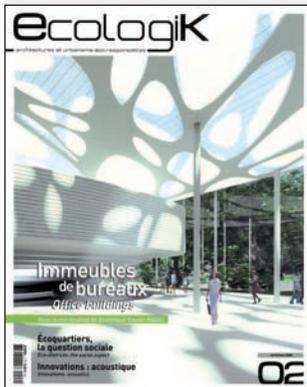
[1] *Holos* veut dire “tout entier”, en grec.

La plupart des problèmes qui nous préoccupent aujourd’hui (changements climatiques, perte de la biodiversité, crise alimentaire...) nous les avons créés nous-mêmes au cours des dernières décennies. Aucune génération n’a été aussi polluée ni aussi gaspilleuse que la nôtre et nos enfants seront les premiers à en assumer les conséquences. La technique est un outil nécessaire, qu’il est important de connaître et de maîtriser, mais la solution réside avant tout dans l’humain et commence par une révolution intérieure, un nouvel état d’esprit. Nous devons réinventer une société de sobriété, de confiance et de bienveillance. Cette simplicité volontaire est à la fois le grand challenge et la grande chance de notre société.

Pour l’accomplir, il faut commencer par lutter contre les inégalités inadmissibles et la perversité qui veut qu’au même moment il y ait environ 800 millions de personnes au sud de la planète qui ne mangent pas à leur faim et à peu près autant au nord qui sont malades d’avoir trop mangé. Il faut ensuite s’occuper des mal logés : les 800 millions qui vivent dans des bidonvilles, mais aussi les trois millions de Français vivant dans des taudis ou des abris précaires. Une étude américaine vient d’établir un lien direct entre l’intoxication des enfants par le plomb (due aux conduites et aux peintures vétustes des logements insalubres) et un comportement violent voire criminel à l’âge adulte. Les problèmes de santé publique sont aussi des enjeux sociaux. Le développement durable, c’est avant tout une éthique et nous avons tenu à l’exprimer avec un groupe d’amis dans un ouvrage collectif intitulé “Bâtir éthique et responsable”<sup>2</sup>.

[2] Éditions du Moniteur 2007.

**P. A. : L'aboutissement de ton désir de mettre en relation les acteurs du développement durable et de favoriser l'échange et le partage des savoirs se traduit aujourd'hui par des responsabilités de rédactrice en chef. Quel est le projet éditorial d'*EcologiK* ?**



**D. G-M. :** *EcologiK* présente une vision globale des pratiques responsables et solidaires dans le bâtiment et l'urbanisme, l'extension à l'échelle du territoire étant indispensable pour le changement profond dont nous avons besoin. Destiné aux architectes et aux ingénieurs, mais aussi aux maîtres d'ouvrage, aux artisans et aux usagers, ce magazine décline les multiples facettes de la démarche environnementale pour permettre à chacun de l'appréhender dans sa diversité, dans sa complexité et dans sa richesse. Nous essayons ainsi d'aller du pourquoi au comment, c'est-à-dire de réflexions philosophiques (sur le rapport entre éthique et esthétique, sur la beauté...) à la description de produits et de techniques innovantes.

Le sens d'*EcologiK* est à la fois de faciliter la divulgation des savoir-faire et de motiver tous les acteurs, en leur faisant découvrir des exemples qu'ils auront envie de suivre. Notre objectif est aussi de démontrer que l'approche environnementale n'impose pas de modèle, qu'elle est applicable dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord, avec l'indispensable adaptation au contexte local, et surtout qu'elle est un moteur pour la créativité.

**P. A. : Ce nouvel état d'esprit qui inspire l'ensemble de ton action en faveur d'un changement de société est partagé par le nouveau réseau des centres de ressources régionaux. Quel enjeu représente l'initiative de ResoBAT dont tu es l'inspiratrice et le garant moral ?**

**D. G-M. :** Des liens d'amitié me lient depuis plusieurs années à Daniel Fauré (président d'Envirobat-Méditerranée), à Christian Charignon (ancien président de VAD) et aux responsables d'autres centres de ressources régionaux. La plupart de ces professionnels ne se connaissaient pas en 2005 quand j'ai profité de Batimat pour les réunir autour d'un "pique-nique des terroirs", afin qu'ils puissent mettre en commun leurs compétences, se motiver mutuellement et devenir ensemble plus efficaces. Depuis, le réseau se construit peu à peu et de nouvelles régions rejoignent le groupe initial, en profitant de l'expérience des deux pionniers : PACA et Rhône-Alpes.

En France, c'est en province que les pratiques éco-responsables sont en marche ! Le Grenelle de l'environnement a mis en évidence la défaillance des institutions nationales et la compétence des professionnels de terrain les plus engagés. L'union faisant la force, ResoBAT commence à compter dans les discussions avec le CSTB, l'Ademe et d'autres organismes liés au développement durable. Au sein de ces institutions, certains membres ont le courage de reconnaître leurs lacunes et souhaitent changer de pratiques. Tombés en désuétude ou inconnus il y a encore quelques années, des termes comme "bon sens", "intelligence collective"

ou "capital social" commencent à se répandre, ce qui est bon signe... même si tout le monde n'imagine pas les mêmes choses derrière ces mots.

**P. A. : Quelle est la place de l'architecte dans la société, sa responsabilité dans l'acte de bâtir et dans la démarche de projet ?**

**D. G-M. :** Le bâtiment consomme environ 50 % des ressources et produit environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, le rôle de l'architecte devient primordial et il est essentiel qu'il prenne conscience de cette responsabilité citoyenne. Parmi les acteurs du bâtir, il est le seul qui dispose de la culture, des compétences et de la vue d'ensemble nécessaires pour mettre en place, évaluer puis faire évoluer une approche holistique de la construction et de l'aménagement du territoire. L'architecte est aussi le chef d'orchestre naturel de la "conception intégrée" (intégrale Gebäudeplanung) qui commence à s'imposer chez nos voisins germaniques. Dès les premières esquisses, ce processus inclut ingénieurs et économistes selon une approche qualitative basée sur le coût global. Cette démarche, fortement ancrée dans le contexte local, intègre la participation des usagers afin de garantir la satisfaction des futurs utilisateurs, une gestion technique optimale et le respect du bâti.

**P. A. : Tu as lancé en 2006 l'Appel de Nancy et la première rencontre nationale sur l'enseignement du développement durable dans l'architecture et l'urbanisme ?**

**Où en est-on aujourd'hui ?**

**D. G-M. :** Le président de l'Unifa fut l'un des premiers à signer l'Appel de

Daniel Fauré, ►  
Christian Charignon,  
Dominique  
Gauzin-Müller  
et Philippe Madec  
l'année dernière,  
lors des Rencontres  
sur l'enseignement  
du développement  
durable à Lyon.



© Florence Gauzin-Müller

Nancy, qui a reçu le soutien d'environ 500 professionnels, et les rencontres pédagogiques se poursuivent : à Lyon en 2007, à Grenoble en 2008. En 2009, elles auront lieu à Paris, à la Cité de l'architecture, dans le cadre d'une exposition sur l'habitat éco-responsable dont je suis commissaire. Dans toutes les écoles, les étudiants sont très demandeurs et certains enseignants sont désemparés face aux nouvelles compétences que l'on attend d'eux. Je les comprends, car alors que je travaille depuis 25 ans sur le sujet, j'ai conscience de sa vastitude, de sa complexité et de mes lacunes.

Pour répondre aux besoins de notre époque, il est urgent de concevoir et de mutualiser les outils qui permettront une remise à niveau en douceur des enseignants et aussi des praticiens. Les étudiants, comme les professionnels, doivent acquérir les compétences techniques indispensables pour échanger avec leurs partenaires sur la conception des structures, la physique du bâtiment ou les choix thermiques. Mais il est essentiel de repenser aussi la pédagogie, car

l'enseignement de l'approche éco-responsable ne peut se concevoir hors de relations humaines fondées sur la confiance, la générosité et la bienveillance.

**P. A. : En quoi la dimension spirituelle de ton message se traduit-elle par une relation particulière à la communauté humaine et à l'acte de bâtir ?**

**D. G-M. :** Depuis l'enfance, mes moteurs sont la curiosité et l'empathie et je me sens proche de penseurs comme Khalil Gibran et Krishnamurti, dont la spiritualité libre et tolérante s'appuie sur l'esprit critique et l'ouverture au monde. Notre responsabilité d'architecte est bien sûr de créer des bâtiments sans risque pour la santé, en appliquant le principe de précaution, mais notre devoir citoyen est aussi de concevoir des espaces intérieurs et extérieurs qui participent à l'épanouissement des hommes.

Pour l'enrichissement d'une poignée d'égoïstes, les sirènes de la publicité, essayent de nous convaincre de consommer un superflu incapable de nous apporter le bonheur. Notre

société aspire pourtant de plus en plus au simple, à l'authentique, au beau. La justesse des proportions, la présence de la lumière naturelle et le contact rassurant de matériaux "originels" (bois, terre, pierre) peut favoriser cette sensation de bien-être. Le temps de la réconciliation, avec les autres et avec soi-même, est venu. ■

**Propos recueillis par Gilles Garby, secrétaire du bureau national de l'Unfsa**

Perspective du projet de PFE de Clotilde Chardon, une des étudiantes de Dominique Gauzin-Müller, qui a été parmi les dix lauréats du concours Gaudi 2007. ▼



## Parce que la lutte contre le changement climatique se fait d'abord sur le terrain

L'Ademe a mis en place le nouveau label, Cit'ergie®, déclinaison française du label européen EEA®\*, récompensant les collectivités pour leurs politiques globales de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le changement climatique.

### Le label Cit'ergie®, déclinaison des European Energy Awards®

En France, le label EEA® a été expérimenté avec le soutien de l'Ademe, dans huit collectivités de Franche-Comté et de Rhône-Alpes dans le cadre du projet REVE Jura Léman, coordonné par l'Association Énergie-Cités. **L'Ademe a décidé de déployer ce label au niveau national sous le nom Cit'ergie®.**

De même que pour le label EEA®, Cit'ergie® récompense trois niveaux d'engagement :

- **le label Cit'ergie® Gold** récompense les collectivités les plus avancées :

elles dépassent 75 % de réalisation de leur potentiel ;

- **le label Cit'ergie®** récompense les collectivités qui dépassent 50 % de réalisation de leur potentiel ;

- **Cap Cit'ergie® reconnaissance "Partenaire en processus"** pour les collectivités qui sont entrées dans la démarche de certification font preuve de leur volonté de s'améliorer, mais n'ont pas encore atteint 50 % de réalisation de leur potentiel.

Cit'ergie® est une réponse pratique aux enjeux prioritaires de la mobilisation des collectivités sur l'énergie et le facteur 4, à l'échelle nationale. Il est compatible avec toute la gamme des démarches

et outils que l'Ademe déploie pour les collectivités.

Ce label peut notamment se concevoir comme la déclinaison concrète d'un Plan Climat Énergie Territorial. De même, la réalisation d'un Bilan Carbone™ ou la mise en œuvre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme permettent d'atteindre des objectifs fixés dans le cadre du label Cit'ergie®. ■

[\*] Le label European Energy Award® a été créé en 2003 à l'initiative de collectivités suisses et autrichiennes. Il permet de conduire des actions locales et d'agir directement sur l'offre et la demande d'énergie. Il propose aux collectivités un processus d'amélioration continue tout à la fois volontaire et contraignant en vue d'élaborer une politique énergétique et climatique exemplaire.

# Complémentaire santé obligatoire

Le message du président de l'Unsa à l'adresse de tous les confrères architectes

## AUX CONFRÈRES

# LETTRE

Chers confrères,

L'accord de mutuelle complémentaire des entreprises d'architecture soulevant des réactions, il m'apparaît nécessaire d'engager un dialogue apaisé sur un thème aussi fondamental que les conditions de travail au sein des entreprises d'architecture.

L'Unsa œuvre dans l'intérêt de la profession, au regard de l'évolution d'une société qui altère la situation de chaque citoyen, en particulier dans le domaine de la santé.

Les multiples interventions de l'État ne sont pas parvenues à mettre en place un système de santé équilibré et pérenne.

L'Unsa a été cosignataire de la Convention collective des Entreprises d'architecture du 27 février 2003. Résultat d'une négociation globale, ce texte paritaire prévoit dans ses dispositions finales des engagements de négociations ultérieures sur divers thèmes, dont celui des frais de santé.

Pour mémoire, le paritarisme de la branche architecte réunit au plan national les organisations de salariés (CGT, CFDT, CGC, FO, CFTC) et d'employeurs (Unsa, Syndicat de l'Architecture) représentatives de la profession concernant les questions sociales.

En 2006, dans le cadre de la conférence pour l'emploi, le gouvernement a remis aux partenaires sociaux un document d'orientation relatif à la protection sociale complémentaire santé dans les PME afin de les inciter à négocier dans le cadre d'un calendrier adapté. Face au désengagement croissant de la sécurité sociale, l'intérêt de cette négociation revêt donc toute son importance pour la protection sociale au sein de la branche.

Quel était le diagnostic de la protection sociale complémentaire au plan national ? La probabilité d'accès à une complémentaire santé d'entreprise est de près de 100 % dans les grandes entreprises, contre 36 % dans les entreprises de moins de 10 salariés.

L'attention des partenaires sociaux s'est donc portée sur la couverture santé dans les TPE-PME et on dénombre déjà à ce jour 32 branches ayant prévues des dispositions conventionnelles portant sur une complémentaire santé.

L'Unsa agit dans ce contexte national par la voie de la négociation collective afin que les conditions de travail soient aussi attractives que celles que l'on peut rencontrer dans des entreprises de plus grande taille.

L'un des objectifs de cette politique est de maintenir la profession dans une situation valorisante au plan social en comparaison des conditions sociales d'exercice d'autres branches. Cette considération de la profession pour elle-même est un des volets que l'Unsa porte en regard de l'importance de la fonction de l'architecte au sein de la société, et au titre de la défense de ses conditions d'exercice.

L'Unsa considère que la solidarité par la mutualisation est à la fois vertueuse et avantageuse pour la profession :

- la négociation d'un régime de complémentaire santé dans le cadre de contrats collectifs facilite l'obtention de garanties supérieures et à un moindre coût pour les salariés qu'une souscription à titre individuel ;
- l'existence d'une couverture santé favorable constitue un élément attractif pour le recrutement des salariés et leur fidélisation au sein des entreprises d'architecture ;
- une mutuelle obligatoire permet de bénéficier pleinement d'un régime social et fiscal favorable malgré le manque de souplesses accordées par le cadre légal des "contrats responsables".

L'ensemble des syndicats de salariés et patronaux s'est donc orienté vers un tel choix qui entend faire agir une solidarité professionnelle au sein des agences et entre agences, pour le bénéfice de l'ensemble de la profession et l'harmonisation des conditions générales de travail au sein des entreprises d'architecture quel que soit leur mode d'exercice.

Les syndicats de salariés et patronaux ayant opté pour :

- un champ d'application du régime qui porte sur les salariés des agences, mais sans oublier pour autant leur couple ou leurs familles qui peuvent les rejoindre à titre volontaire ;
- un choix de l'assiette des cotisations, identique à celui de la sécurité sociale, portant sur les salaires, et permettant à chacun de cotiser selon ses moyens ;
- une répartition équilibrée de la charge entre l'employeur et le salarié.

Animé d'un esprit de responsabilité et de solidarité, le paritarisme a œuvré durant trois ans à la mise en place d'un accord de complémentaire santé pour le bien être de l'ensemble de la profession.

À l'issue du choix des garanties, une consultation a été lancée en 2006 auprès de mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance. Le paritarisme a désigné comme gestionnaires du régime Ionis-Prévoyance et l'Urrpimtec-Groupe Malakoff, deux institutions de prévoyance à but non lucratif dont les propositions présentaient le meilleur rapport coût - qualité et la meilleure garantie de contrôle vis-à-vis des évolutions à venir : aucune modification ou augmentation ne pouvant intervenir sans accord du paritaire. Ce choix préserve une réelle opportunité aux partenaires sociaux de pilotage du régime.

Suite aux observations portées par nos confrères concernant le coût des options prévues dans le cadre de l'accord, l'Unsa est aujourd'hui en mesure de confirmer que le paritaire a obtenu une réduction significative des cotisations pour l'année 2008. Cette mesure est rétroactive au 1<sup>er</sup> mai pour toutes les entreprises qui ont déjà adhéré.

Il demeure urgent d'adhérer pour les agences ayant des salariés qui ne disposent pas encore de la mutuelle de branche.

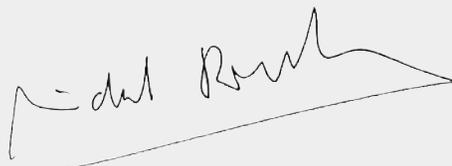
Actuellement, l'Unsa assume ses engagements et œuvre :

- à l'ajustement pérenne des cotisations, notamment pour les options couples et familles, et à ce que certains cas particuliers soient étudiés dans les meilleurs délais ;
- à la mise en place d'un premier bilan de la mutuelle dès le terme de la première année pour analyser les résultats de l'exercice écoulé ;
- à ce que la grille des prestations et des cotisations soit étudiée au terme des deux premières années, et négociée à nouveau avec les opérateurs.

Tous les membres de l'Unsa œuvrent au développement d'une conscience politique partagée dans l'intérêt de la profession. Rien n'est parfait au premier coup de pinceau et je remercie particulièrement tous les confrères qui, par leurs très diverses contributions, permettent encore de perfectionner cette démarche de solidarité.

Paris, le 11 juin 2008

**Michel Rouleau,**  
Président de l'Unsa



LETTRE  
AUX CONFRÈRES

# Modernisation du marché du travail

nouveau contrat, nouvelle rupture, nouveaux enjeux

Au terme d'une négociation-marathon qui s'est achevée le 11 janvier dernier, syndicats de salariés et MEDEF, CGPME et UPA sont parvenus à la conclusion quasi-unanime d'un accord national interprofessionnel (ANI) sur la "modernisation du marché du travail". Ses dispositions, retranscrites dans un projet de loi, doivent entrer en vigueur avant l'été et seront complétées par de multiples négociations au sein des branches professionnelles.

Outre la discrimination à l'égard de l'UNAPL, centrale représentative des professions libérales qui n'a pu prendre part aux négociations, le texte reflète largement le compromis trouvé, entre un accroissement de la flexibilité de l'emploi et des relations du travail, et une sécurisation des parcours professionnels. Tour d'horizon des principales dispositions :

## L'allongement des périodes d'essai et la création d'un préavis de rupture

Afin de permettre à l'employeur de mieux évaluer les compétences du salarié et au salarié d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent, l'article L.1221-19 nouveau du Code du travail fixe la durée de la période d'essai à : deux mois pour les ouvriers et les employés, trois mois pour les agents de maîtrise et les techniciens, quatre mois pour les cadres. Pour les entreprises relevant d'accords de branche conclus avant la publication de la loi, les durées mentionnées auront un caractère impératif mais seulement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les dispositions de l'article L.1221-2 nouveau s'appliquent aussi bien aux CDI qu'aux CDD et fixent des préavis de rupture dus par l'employeur : 24 heures en deçà de huit jours de présence du salarié ; 48 heures entre huit jours et un mois de présence du salarié ; deux semaines après un mois de présence du salarié.

Lorsque le salarié est à l'origine de la rupture de la période d'essai, il doit respecter un délai de prévenance de 24 heures si sa durée de présence dans l'entreprise est inférieure à huit jours, et de 48 heures pour une durée de présence égale ou supérieure à huit jours.

## La négociation de branche relative au CDD à objet précis

Afin de permettre la réalisation de certains projets dont la durée est incertaine, l'ANI

propose la création d'un contrat de chantier particulier. Le recours à ce contrat ne concernera que les ingénieurs et cadres. La durée envisagée pour la réalisation du projet devra être comprise entre 18 mois et 36 mois avec une possibilité de rompre ce CDD à sa date anniversaire pour un motif réel et sérieux.

Un accord de branche devra notamment préciser les nécessités économiques auxquelles ce CDD à terme incertain est susceptible d'apporter une réponse adaptée.

## La requalification des CNE en CDI

Le gouvernement profite de la transposition légale pour mettre un terme définitif au Contrat Nouvelle Embauche imaginé en 2005 pour développer l'emploi dans les entreprises de moins de 20 salariés. Le projet prévoit la requalification immédiate de tous les CNE en CDI "classiques", dès le moment où la loi sera promulguée.

## La "rupture conventionnelle" du contrat de travail

L'article L.1237-11 nouveau du Code du travail pose le principe "que l'employeur et le salarié peuvent convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie".

### • Formalisme préalable

Une convention est rédigée à l'issue d'entretiens au cours desquels, si le salarié se fait assister, par un membre du personnel ou un conseiller choisi sur une liste dressée par le Préfet, l'employeur peut également se faire assister par un conseil extérieur. Elle comporte une indemnité spécifique de rupture qui ne peut être inférieure à celle de la nouvelle indemnité légale de licenciement<sup>1</sup>. La date de rupture prévue ne peut être antérieure au lendemain du jour de l'homologation administrative.

### • Droit de rétractation et homologation administrative

À compter de la date de signature, chacune des parties pourra se rétracter pendant un délai de 15 jours calendaires. À l'issue de ce délai, une demande d'homologation est adressée à la Direction départementale du travail, accompagnée d'un exemplaire de la convention de rupture. La DDTEFP disposera d'un délai d'instruction de 15 jours calendaires pour s'assurer du respect des conditions légales et de la liberté de consentement des parties.

Son silence à l'issue de ce délai aura valeur d'homologation administrative et pour effet de valider la convention, notamment au regard de l'UNEDIC.

### • Régime fiscal et social de l'indemnité spécifique et droit aux allocations chômage

Cette indemnité bénéficie du même régime fiscal et social que celui de l'indemnité conventionnelle ou transactionnelle de licenciement<sup>2</sup>. La rupture conventionnelle ouvre droit sans restriction au bénéfice des allocations d'assurance-chômage.

### • Contentieux

Le projet de loi confie un "bloc de compétences" au juge prud'homal, ce qui exclut le recours au juge administratif, y compris pour l'homologation.

Bien encadré, ce mode de rupture "non conflictuel" conçu comme un outil simple à réaliser, notamment pour les PME, devrait rencontrer un succès certain. ■

Patrick Julien,  
Unsa social



[1] Soit 1/5<sup>e</sup> de mois de salaire par année d'ancienneté, dès lors que le salarié compte au moins une année (et non plus deux) d'ancienneté dans l'entreprise.

[2] Tel qu'il est défini par l'article 80 duodecim du Code général des impôts.

# Les tableaux de la discorde

Les pouvoirs publics et les architectes s'interrogent parfois sur la raison d'être des "tableaux des architectes" tenus par les conseils régionaux de l'Ordre.

On ne s'attardera pas sur la vision puérile des "assistés" qui croient encore que l'Ordre est une association au service des architectes, et que le législateur l'a créé pour tenir l'annuaire des diplômés des écoles d'architecture et pour les défendre contre leurs clients en cas de litige !

**En effet, l'Ordre a une fonction autrement plus noble et les tableaux que les conseils régionaux de l'Ordre sont chargés d'établir et de tenir à jour ont une finalité bien précise.**

Remarquons tout d'abord que le législateur n'a pas jugé nécessaire de créer d'instances officielles pour tenir les annuaires des diplômés des écoles d'ingénieurs ou des écoles de commerce ; on ne voit pas pourquoi il en aurait créé une pour tenir le tableau des diplômés des écoles d'architecture, car la détention de leur diplôme ne leur confère aucun droit supérieur à celui d'autres diplômés de l'enseignement supérieur<sup>1</sup>.

[1] C'est l'exercice d'une profession réglementée qui impose des contraintes et peut conférer des droits, mais en aucun cas, la détention d'un diplôme.

Le titulaire d'un titre universitaire n'est jamais privé du droit d'en faire état : le journal officiel où sont publiées les listes des titulaires des diplômes reconnus par l'État ou les registres de l'École attestent son titre, il peut aussi tout simplement présenter le "parchemin" qui lui a été remis.

**Il convient donc de rappeler pourquoi le Parlement a créé l'Ordre des architectes et l'a chargé d'établir et de tenir à jour des "tableaux".**

Ayant déclaré que la qualité du cadre de vie était d'intérêt public<sup>2</sup>, le législateur a imposé aux personnes désirant entreprendre des travaux soumis à permis de construire de faire appel à des professionnels qualifiés pour effectuer une fraction significative des projets de construction.

Les professionnels concernés sont ceux désignés par les articles 9 à 13 de la loi du 3 janvier 1977. À titre principal, ce sont les titulaires, à la fois du "diplôme

[2] Voir plus précisément le premier alinéa de l'article 1 de la loi du 3 janvier 1977.

d'État d'architecte" et de "l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre".

**À partir du moment où la loi a imposé aux citoyens de faire appel à une catégorie bien précise de professionnels, le législateur se devait de prendre plusieurs dispositions :**

- éviter, autant que possible, que ces professionnels n'abusent de leur situation de quasi monopole (même si ce monopole ne porte que sur une fraction limitée de mission), d'où un ensemble de règles imposées aux architectes (article 19 de la loi de 77) ;
- garantir aux citoyens la "qualité" des professionnels auxquels ils doivent faire appel, d'où l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), la formation continue, l'obligation d'assurance, la transparence des liens financiers, un code des devoirs professionnels et le serment d'en respecter les règles, etc ;
- donner aux citoyens le moyen de repérer sans erreur les professionnels habilités à accomplir la mission obligatoire, d'où l'utilité d'établir des registres officiels ;
- donner aux autorités habilitées à délivrer le permis de construire le moyen de vérifier que les "projets architecturaux" ont bien été signés par un professionnel autorisé, d'où la seconde utilité des registres officiels.

Les "tableaux ordinaux" créés par le législateur n'ont pas d'autres justifications que celles énoncées ci-avant.

**Ils rassemblent logiquement les professionnels qui ont choisi d'exercer cette "profession réglementée"<sup>3</sup> -**

[3] Le titulaire d'un "diplôme d'État d'architecte", qui a choisi de devenir exclusivement "agent immobilier", exerce dans un cadre très réglementé (loi Hoguet), qui est très différent de celui de la "profession réglementée" d'architecte !



parce qu'ils en ont les titres et qu'ils ont accepté d'en assumer toutes les responsabilités, - et parce qu'ils se sont engagés à en respecter les règles et les contraintes sous le contrôle de l'organisme ad hoc créé par l'État, à savoir l'Ordre<sup>4</sup>.

Même si cette question n'est pas fondamentale pour l'avenir de l'humanité, on ne comprend pas bien l'obstination de quelques personnes soucieuses d'augmenter le nombre des cotisants à l'Ordre en créant une annexe du

tableau qui rassemblerait des **"diplômés n'exerçant pas dans le cadre réglementé de la profession d'architecte sans obligation d'assurance et non soumis au contrôle de l'Ordre des architectes"**<sup>5</sup>.

Telles sont les réflexions d'un ancien conseiller ordinal toujours convaincu que **la "profession réglementée" qu'exercent les architectes a du sens** quand il s'agit

d'un domaine où **l'intérêt public du cadre de vie doit être défendu**, face aux puissances technico-financières qui ne cessent d'accroître leurs pouvoirs dans le monde. ■



**Philippe Gallois**, architecte, ancien président du CROAIF (2000 à 2002)

[4] Bien que l'Ordre ait d'autres fonctions moins techniques ou plus culturelles, sa vraie raison d'être est l'établissement des tableaux et leur tenue à jour, puis le contrôle des architectes inscrits sur ces tableaux ; il suffit de lire le titre IV de la loi de 77 pour s'en convaincre (notamment art. 23 à 29).

[5] Un fonctionnaire, titulaire du "diplôme d'État d'architecte", qui n'aurait aucune activité autre, peut éventuellement être aussi titulaire de l'HMONP, mais il n'y est pas obligé : il peut donc lui manquer certains atouts indispensables aux architectes exerçant à titre personnel. Mais surtout, il n'est pas soumis au respect des devoirs professionnels des architectes mais à la déontologie de la fonction publique, il n'est pas tenu d'être assuré à titre personnel, il ne peut être ni contrôlé, ni sanctionné par l'Ordre des architectes (art. 27 de la loi de 77), etc.

Néanmoins, ce fonctionnaire n'est privé d'aucun droit puisque, comme tout titulaire d'un titre reconnu par l'État, il peut faire état de son "diplôme d'État d'architecte" chaque fois que cette mention peut lui être utile. D'ailleurs, il peut se dire "architecte" sans craindre les foudres de qui que ce soit.

## La CIPAV se dote d'un nouveau site Internet !

Les retraites sont devenues un sujet de préoccupation croissante pour les Français. Pour les professionnels libéraux cotisant à la CIPAV, cette préoccupation est accrue par la nécessité de gérer individuellement ses cotisations avec des revenus souvent irréguliers et avec une réglementation qui a connu de fortes évolutions en 2004.

L'information des adhérents constitue un défi que la CIPAV est décidée à relever malgré une croissance des effectifs cotisants, doublement des effectifs cotisants en moins de 10 ans, qui s'ajoute aux difficultés liées à l'évolution de la réglementation. Dans sa stratégie à moyen terme, la CIPAV compte sur l'Internet pour améliorer la qualité de service aux adhérents.

- Régime de retraite de base, régime complémentaire, invalidité décès : la CIPAV gère des régimes d'assurance obligatoire sous le contrôle d'une tutelle ministérielle.
- Le contrat social de la CIPAV : à travers le pilotage de la caisse et la gestion des réserves, comment concilier la prévoyance et la solidarité intergénérationnelle ? La vie de la caisse : avec un nombre d'adhérents en hausse constante, comment s'organiser pour améliorer la qualité de service aux adhérents ?

Cet effort a d'abord pris la forme d'un site <http://www.cipav-berri.org> qui présente la réglementation de la CIPAV, les règles de cotisations et les conditions d'accès aux prestations.

Aujourd'hui, ce site est complété par un site <http://www.cipav-retraite.fr> qui vise à présenter le fonctionnement de la CIPAV, la politique suivie par son Conseil d'administration et sa place dans le système français des retraites.

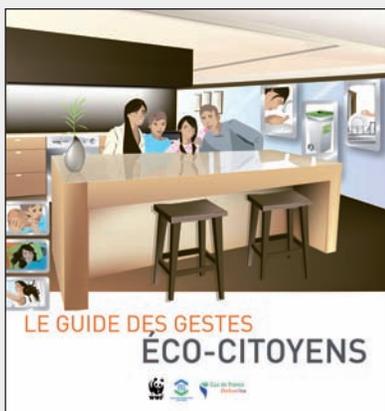
### LES PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS :

- L'exercice d'une profession en libéral comporte des spécificités. Quelles en sont les incidences du point de vue de l'assurance vieillesse ?



## Guide des Gestes Eco-Citoyens

Collectif,  
Éditions PC, 24 pages

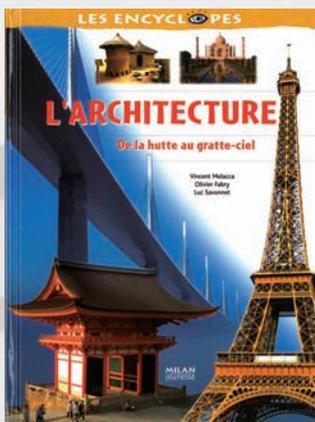


La collaboration de Gaz de France, de l'Union des Constructeurs Immobiliers, de la FFB et le WWF a donné naissance à un manuel en faveur du développement durable. Destiné aux nouveaux propriétaires de maison individuelle ou d'appartement, il rassemble les gestes à adopter au sein du foyer pour préserver notre planète. Diffusé à 50 000 exemplaires, ce dernier sera remis par les adhérents de l'UCI-FFB à chacun de leurs clients lorsqu'il prendra possession de son nouveau logis.

## L'architecture : de la hutte au gratte ciel

Vincent Melacca, Luc Savonnet et Olivier Fabry,  
Éditions Milan, 208 pages, 22,90 €  
(collection Les Encyclopes)

À destination du jeune public, cet ouvrage est l'occasion de découvrir



l'architecture d'hier et d'aujourd'hui. Cette balade au cœur de l'univers du bâti s'effectue via les grandes fonctions de l'architecture (historique, géographique, technique, social). Le sens de l'observation, l'esprit critique et l'imaginaire ainsi sollicités permettent aux enfants de découvrir un monde dont ils sont familiers et dont, pourtant, ils ignorent presque tout.

## Pour un nouvel urbanisme : la ville au cœur du développement durable

Denis Clerc, Claude Chalon, Gérard Magnin et Hervé Vouillot,  
Éditions Yves Michel, 156 pages, 15 € (collection société civile)

Cet ouvrage apporte un éclairage inédit sur la nécessaire reconfiguration de l'urbanisme induite par l'émergence de nouvelles contraintes : urgence écologique générale, réchauffement climatique, équité sociale, gestion responsable des terres et des transports, réinvention d'une proximité fonctionnelle... Certaines villes d'Europe nous indiquent déjà le chemin à suivre, chemin qui permettrait de concilier à long terme urbanisme et développement durable.



## Construire une maison passive

Carsten Grobe,  
Éditions L'Inédite, 148 pages, 45 €

Les processus de conception et des exemples de construction de maisons passives sont exposés en détail dans cet ouvrage. La "maison passive" va devenir la nouvelle norme architecturale dans la mesure où elle représente un standard de construction de très haute qualité environnementale. Son enveloppe étanche ainsi que l'exploitation passive de l'énergie solaire et d'autres énergies en font un logement confortable, sain et économe en ressources énergétiques.

## La consolante

Anna Gavalda,  
Éditions Le Dilettante, 638 pages, 24,50 €

Charles, architecte, est le personnage principal de ce roman. Est-ce son choix de travailler à l'international qui nuit à sa vie affective ou l'inverse ?

Le temps pris à se poser la question est parfois utile pour ne pas le perdre...



## Petit traité des villes à l'usage de ceux qui les habitent

Sibylle Vincendon,  
Éditions Hachette Littératures, 180 pages, 16 €

Vous croyez que vous ne comprenez rien à l'urbanisme, que c'est un domaine réservé aux politiques, aux architectes et aux marchands de béton ? Pourtant vous circulez dans la ville, vous utilisez ses équipements : la gare, l'hôpital, le lycée ; vous admirez la beauté de certains quartiers, vous déplorez la laideur de certaines constructions. C'est en ville que vous travaillez, que vous aimez, que vous évoluez. Sans même y réfléchir, c'est là où vous avez vos racines, c'est là que vous construisez votre vie. C'est même là où vous votez.

Il est temps de vous réapproprier votre ville. Pour ne pas la laisser aux seules mains des technocrates et des promoteurs. Il vous manquait juste un *Petit traité des villes à l'usage de ceux qui les habitent*. Un livre sensible, accessible, indispensable.



# GrDF

## votre distributeur de gaz naturel



### Des équipes à vos côtés pour :

- Vous informer et concevoir ensemble les solutions les plus performantes pour vos bâtiments ;
- Vous accompagner et faciliter vos projets jusqu'au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

### Le gaz naturel, une énergie d'avenir pour :

- Répondre aux exigences de performance énergétique de vos bâtiments (labels HPE, THPE et BBC) et associer idéalement les énergies renouvelables ;
- Apporter à vos clients des solutions innovantes, confortables et respectueuses de l'environnement.

Accordons nos projets

